

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 5 février 2018

Openbare vergadering van maandag 5 februari 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 30 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Ries, Vivier et Persoons, M. Smet.

Procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018

Notulen van de zitting van 22 januari 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 22 januari 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 29 et 38 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 1er février 2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 29 en 38 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 1 februari 2018.

Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 30 à 37 et 57 à 60 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 1er février 2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 30 tot 37 en 57 tot 60 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 1 februari 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 97.3 de la Nouvelle loi communale, deux propositions de motion ont été ajoutées au supplément à l'ordre du jour :

- point 39 : proposition de motion introduite par les groupes Ecolo-Groen, DÉFI et cdH ;

- point 40 : proposition de motion introduite par le groupe PS.

Ces deux propositions seront remplacées par un texte commun aux groupes signataires précités, distribué sur vos bancs.

Le groupe MR a également introduit une proposition de motion sur le même sujet, dont le texte a été distribué sur vos bancs.

- L'urgence est admise à l'unanimité.

- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Centre d'entreprise Dansaert scrl, au 31/12/2016 ;

- Cyclo asbl, au 31/12/2016 ;
- Société royale Union nautique de Bruxelles asbl, au 31 décembre 2016.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb enkele bedenkingen met betrekking tot de statutenwijziging. Het is natuurlijk een goede zaak dat het aantal mandaten vermindert, maar ik heb een bedenking bij het feit dat die vermindering niet zo ingrijpend is.

Op het vlak van de leden van het bureau daalt het aantal van 13 tot 11, of twee minder. Op het vlak van de raad van bestuur van 22 naar 20, ook twee minder. Ik vraag mij echter af of wij die twee niveaus, bureau en raad van bestuur, nodig hebben omdat het gaat om iets dat niet doctrinair of rationeel is, namelijk het bereiden van maaltijden.

Is het niet voldoende dat elke gemeente die hieraan deelneemt daar één, maximum twee vertegenwoordigers in heeft. Zo kan er goed bestuurd worden. Ik zie ook niet goed in waarom onze burgemeester, met alle respect, hoofd moet zijn van de Brusselse Keukens. Volgens mij heeft dit niet specifiek iets te maken met zijn rol van burgemeester.

Mme Jellab.- Sur le même point, je constate que le nombre de membres du bureau passe de 13 à 11 et celui du conseil d'administration passe de 23 à 28. Pour l'assemblée générale, ce nombre passe de 20 à 12. Nous ne comprenons pas cette mesure. En effet, les membres de l'assemblée générale ne sont pas rémunérés. En réduisant ce nombre de 20 à 12, nous perdons un peu le contrôle démocratique. L'occasion vous était donnée de permettre aux groupes DéFI et Ecolo-Groen d'y être représentés.

La fonction de directeur général est supprimée. Pourquoi ? Qui prendra le relais ?

Le groupe Ecolo-Groen éprouve un certain malaise à l'égard des rémunérations forfaitaires. Pourquoi les échevins doivent-ils être rémunérés alors que cette fonction

est liée à leur compétence ?

Mme Hariche, échevine.- Je rappelle que les Cuisines bruxelloises sont une structure chapitre 12. La Ville et le CPAS sont les membres fondateurs et doivent y rester majoritaires. Donc, chaque fois que nous associons un nouveau membre (la commune de Saint-Josse, le CPAS d'Evere, la commune d'Anderlecht, le CPAS Anderlecht, Jette...), nous devons veiller à ce que la Ville et le CPAS restent majoritaires. Contrairement à ce qu'a compris M. Van den Driessche, le Bourgmestre et le Président du CPAS étaient auparavant membres de droit. Ce n'est plus le cas. Ils ne sont plus membres de droit.

Mme Jellab a fait référence à des rémunérations et aux membres de l'assemblée générale qui ne sont pas rémunérés. Plus personne n'est rémunéré, puisque l'arrêté est d'application depuis le 1er janvier. Donc, tout le monde a droit à un jeton de présence. Par contre, le peu de différence entre l'assemblée générale et le conseil d'administration réside dans le fait que tous les associés ont droit à une représentation au conseil d'administration.

Le statut des Cuisines bruxelloises prévoit un bureau. Étant donné que la plupart des mesures sont prises ont tendance à estimer que c'est le conseil d'administration qui est l'organe compétent pour prendre des décisions importantes, nous avons décidé de ne plus activer le bureau, mais de le laisser néanmoins dans le statut, dans le cas où nous éprouverions des difficultés à réunir les gens dans des délais très courts. Il peut arriver que nous ayons une décision à prendre dans des délais très courts. Le délai de convocation du conseil d'administration étant de deux jours, nous avons estimé qu'il fallait maintenir le bureau en s'engageant à ne le réunir que dans des situations extrêmes, moyennant justification.

Madame Jellab, la fonction de directeur général disparaît des statuts. La raison en est que cela ne devait pas y figurer, mais plutôt dans le règlement d'ordre intérieur. La

fonction, la description de fonction et les compétences du directeur général seront dorénavant reprises dans le règlement d'ordre intérieur et pas dans les statuts.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, twee weken geleden had de burgemeester in de gemeenteraad nog gesteld dat hij voorzitter was, maar ik ben blij dat hij, wellicht door onze vragen daarover, geen voorzitter meer is, niet omdat hij dat niet goed zou doen, maar omdat het niet specifiek hoort bij de rol van burgemeester. VDD keukens

Mme Jellab.- Avez-vous dit que les membres de l'assemblée générale étaient rémunérés ?

Mme Hariche, échevine.- Vous aviez dit que les membres de l'assemblée générale n'étaient pas rémunérés, sous-entendant que les membres du conseil d'administration et du bureau l'étaient. Il n'y a plus de rémunération pour personnes, puisque l'arrêté régional est d'application depuis le 1er janvier 2018. Il n'y a plus de rémunération aux Cuisines bruxelloises, mais il y a un jeton de présence prévu pour toutes les personnes présentes, quelle que soit la réunion.

Mme Jellab.- Cela vaut aussi pour l'assemblée générale ?

Mme Hariche, échevine.- Oui, c'était déjà le cas avant.

Mme Jellab.- Il me paraît étrange que les membres de l'assemblée générale soient rémunérés et reçoivent un jeton de présence.

Mme Hariche, échevine.- Ce n'est pas une rémunération, c'est un jeton de présence.

Mme Jellab.- C'est une rémunération pour leur présence.

Mme Hariche, échevine.- Ça a toujours été le cas, aux Cuisines bruxelloises comme dans les autres structures, comme les assemblées générales des hôpitaux. Un membre de l'assemblée générale présent à une réunion a droit à un jeton de présence dont le montant est de 120 € brut par séance.

Mme Lemaitre.- Je souhaiterais intervenir sur le point 4, qui me semble très ambigu. En effet, il est présenté comme un déploiement de caméras dans le cadre de la zone à

basse émission. En réalité, la liste des caméras prévues montre que certaines contrôleront les critères de ladite zone de basse émission, mais que la majorité serviront à autre chose qu'à la lecture des plaques d'immatriculation.

Pourquoi avez-vous profité de ce point pour nous proposer d'autres caméras ?

Notre groupe s'abstiendra sur ce point. Nous sommes en faveur de l'instauration de cette zone de basse mission, mais le simple déploiement de caméras est insuffisant pour contrôler la qualité de l'air, d'autant plus qu'elles seront utilisées à d'autres fins.

M. le Bourgmestre.- Ce déploiement est conforme à la demande de la Région. Il vise à contrôler les plaques dans le cadre de la zone de basse émission. Ni plus ni moins.

Mme Lemaitre.- Il y a deux types de caméras. Certaines liront les plaques pour contrôler l'accès à la zone de basse émission ; d'autres liront les plaques à d'autres fins policières. Le chef de corps de notre zone de police a d'ailleurs demandé que toutes les caméras puissent servir à des fins policières.

M. le Bourgmestre.- Je trouve cela très bien qu'un jour, ces caméras puissent servir à autre chose.

Mme Lemaitre.- Serviront-elles juste à améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière ? Je ne le pense pas.

M. le Bourgmestre.- J'espère qu'à terme, ces caméras pourront servir aussi à aider les services de police dans leurs missions de sécurité.

Mme Lemaitre.- À quoi ?

M. le Président.- À votre avis, madame Lemaitre ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 3 dat gaat over de veiligheidscontracten en het grootstedenbeleid.

Er zullen mensen worden aangeworven die plaatsen zoeken waar mensen met minder kansen de gelegenheid hebben om een eerste stap te doen naar tewerkstelling. Er worden daar bedrijven en ondernemingen voor aangeschreven, wat een goede zaak is.

Ik vraag mij alleen af of de mensen die daarvoor aangeworven worden de twee landstalen spreken. Dat zal wel nodig zijn wanneer ze contact opnemen met de

bedrijven.

Mme Lemesre, échevine. Il n'y a pas de bilinguisme des agents, mais nous veillons toujours à ce que le service soit bilingue et, donc, qu'une personne puisse s'exprimer en néerlandais lorsqu'un interlocuteur souhaite l'emploi de cette langue. Nous veillons au bilinguisme du service de la mission locale.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 6 et la voie d'accès au Heysel dans le cadre du projet Neo. Il s'agit d'un montage relativement complexe entre la Ville, Neo et Brussels Expo. En section déjà, j'ai demandé de disposer des plans.

La voie de liaison qui passera sous la chaussée Romaine débouchera sur le Parking C. Or l'avenir du projet prévu sur ledit parking est en cours de discussion. Dispose-t-on d'assez d'éléments pour commencer les travaux ? Je voudrais avoir une vision plus claire du projet, notamment s'agissant de la liaison avec le ring.

Quel est le budget inscrit pour ce projet ? Vous faites référence au protocole d'accord sur le véhicule financier de Neo. Quel est le montant des travaux prévus ?

M. Ceux.- Deux projets ont évolué en parallèle, à savoir la construction du stade et le développement du parking, d'une part, et le présent projet, d'autre part. La société Ghelamco a voulu nous bloquer économiquement en faisant en sorte qu'il n'y ait plus d'accessibilité permanente.

Le fait que le projet de stade sera probablement abandonné, avec ses conséquences sur le parking, modifiera-t-il le projet qui nous est soumis aujourd'hui ?

M. le Bourgmestre.- J'entends que les Conseillers voudraient que je réponde à beaucoup de questions. Je m'en tiendrai aux faits. Un projet a obtenu un permis en Flandre et à Bruxelles, pour lequel un budget a été voté à hauteur de 30 ou 35 millions au sein de la société coopérative Neo, où les deux parties sont représentées. Il s'agit juste d'exécuter ce plan, rien de plus, rien de moins. Nous exécutons la voie de liaison conformément aux permis délivrés en Flandre et en Région bruxelloise,

avec des budgets de la coopérative Neo. M. Peters y représente le groupe DÉFI.

Mme Nagy.- Au titre de Conseillère communale, j'essaie de faire mon travail de clarification. Avez-vous entendu de ma part une remise en question du projet ? Vous êtes toujours extrêmement tendu lorsque l'on évoque le projet Neo. Je vous remercie pour votre réponse. J'ai signalé à votre collaboratrice qu'il serait bon de disposer des plans. Cela ne signifie pas que je remette en cause ce projet.

La question se pose aujourd'hui de l'articulation du projet avec le Parking C et la liaison avec le ring.

M. Ceux.- Je constate que le Bourgmestre calque son attitude sur celle de son premier échevin en ne répondant pas aux questions relatives à ce dossier. Nous savons que des permis ont été délivrés. Nous voudrions simplement savoir si le fait que des éléments ont été retirés dans un autre volet du dossier relatif au parking modifie de quelque manière le projet. Vous me répondez que cela ne changera rien.

M. le Bourgmestre.- DÉFI et le cdH ne peuvent pas continuer à jouer l'essuie-glace. Nous mettons en œuvre une décision du conseil d'administration de Neo où vos deux partis sont représentés, à savoir par M. Peters et par le chef de cabinet de Mme Fremault. Je fournirai les plans à Mme Nagy. Nous ne faisons que les mettre en œuvre. Des débats sur le Parking C, il y en aura encore.

M. Maingain.- Ma question visait l'estimation du marché. Vous ne voulez pas y répondre. Lors du conseil d'administration de Neo du 21 décembre, un montant de 13 millions d'euros HTVA a été évoqué. Quel est l'impact des décisions relatives au stade sur le projet de voie de liaison ? Vous ne voulez pas répondre. Nous poserons donc la question au conseil d'administration de Neo. Je regrette que vous vous cachiez derrière le fait que nous avons un représentant au conseil d'administration de Neo pour ne pas répondre à la question légitime d'un Conseiller communal.

M. le Bourgmestre.- M. Maingain, vous êtes trop intelligent pour faire des effets de

manche aussi ridicules. Vous posez une question dont vous savez très bien qu'elle n'a pas de réponse. Pour l'instant, il s'agit d'un projet, la voie de liaison, qui dispose d'un permis et d'un autre projet qui n'en dispose pas. Nous exécutons celui qui dispose d'un permis.

Pour le reste, j'imagine que la Région bruxelloise émettra un avis sur cette question. Je rappelle que c'est le gouvernement régional, dont votre parti est membre, qui a déclenché le débat sur le Parking C. Nous resterons aux ordres de la Région comme nous l'avons toujours été.

M. Ceux.- Nos essuie-glaces ne fonctionnent que lorsque vous envoyez de la pluie...

M. Maingain.- Je souhaiterais intervenir sur les points 8 et 30. Je me réjouis de constater que le dossier de stand de tir progresse. Les syndicats seront-ils partie prenante du comité d'accompagnement ? Je ne voudrais pas que nous investissions 9 millions d'euros dans un stand de tir qui ne serait pas opérationnel.

Une décision formelle sera-t-elle prochainement prise pour engager la zone de police dans ce processus ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, wat is de zekerheid dat de politiezone akkoord zal gaan met het gebruik en de prijs die ze daarvoor zal moeten betalen. Het gaat toch om een grote investering en normaal moet men eerst een principiële akkoord hebben vooraleer men tot een dergelijke uitgave overgaat. Graag meer informatie daarover. Daarna zou ik nog graag een vraag stellen over punt 7.

M. le Bourgmestre.- Nous avons opté pour un système de location par notre zone de police, mais aussi par les autres zones. Ce lieu restera propriété de la Ville. Nous avons décidé de ne pas attendre l'accord des autres zones de police, de la Région ou d'autres niveaux de pouvoir. Nos policiers ne comptent pas assez d'heures de tir. Un accord de principe est passé en Collège de police. La Ville de Bruxelles représente 86 % de la puissance votale de la zone de police. L'entente est excellente avec mon homologue de la commune d'Ixelles sur ce dossier.

Nous avons consulté toutes les parties concernées, y compris des experts. Selon moi, ce stand de tir sera parmi les plus performants du pays. Nous voulons aller vite, ce qui justifie la convention avec citidev.brussels qui sera l'exécutant du projet. Les syndicats seront consultés, même si l'homologation est délivrée *in fine* par le SIPPT.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik neem er akte van dat het bestaan van de zes politiezones enigszins vertragend werkt. Ik apprecieer het dat de burgemeester zijn verantwoordelijkheid opneemt. Ik neem er tevens akte van dat het toch beter zou zijn die zones te fuseren zodat er korter op de bal kan worden gespeeld.

Voor wat betreft punt 7, heb ik een specifieke vraag bij de financiering en de motivatie in het document. Ik lees “de financiering moet de financiering van de klantentegoeden verzekeren”. Ik begrijp dat niet helemaal.

Is er meer geld nodig om geld uit te kunnen lenen of wat is de precieze betekenis van die motivatie? Waarom is er een extra financiering nodig?

De Burgemeester.- Dat dient om de interestvoeten te garanderen. Wij hebben een akkoord met verschillende banken, zoals dat ook het geval is voor de ziekenhuizen.

De heer Van den Driessche.- Waarvoor heeft de Berg van Barmhartigheid dat geld nodig? Is dat omdat de omzet stijgt en er meer goederen in depot komen?

De Burgemeester.- Neen.

De heer Van den Driessche.- In de motivatie staat wel dat het gaat om een financiering die de financiering van klantentegoederen moet verzekeren.

M. Ceux.- Une partie est financée sur fonds propres et l'autre, par emprunt.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik vind het een beetje vreemd dat men voor het toekennen van een waarborg van 7 miljoen euro niet weet waarvoor die waarborg precies zal worden gegeven. We zullen hier moeten beslissen over iets waar we geen zicht op hebben.

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, ik stel voor enkele minuten te wachten op het antwoord. Ik zal mijn administratie vragen dit te verduidelijken.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag over punt 32, de partnershipovereenkomst tussen de stad Brussel, het OCMW van de stad Brussel en de vzw "Rock the City".

Het gaat over een overeenkomst met Rock the City, waar de broer van mevrouw Lalieux CEO is. Ik vind dat dit ethisch en deontologisch niet kan. Dat is ongehoord. Ik zal dat punt niet goedkeuren, maar ik zou willen vragen dat het stadsbestuur deze belangenvermenging aanpakt.

Het kan immers niet dat een schepen aan het College van Burgemeester en Schepenen en het OCMW voorstelt een som geld ter beschikking te stellen van een vzw waar haar broer CEO van is.

Mme Lalieux, échevine.- C'est une obsession de M. Van den Driessche. Il ne voit jamais les missions positives que remplissent les asbl. C'est idéologiquement impossible pour lui. Vous avez répandu dans la presse de fausses informations. Nous avons l'habitude avec vous. Vous savez parfaitement que je n'ai rien à voir avec Rock the City, puisque c'est M. Zian qui en est le président. Aucun membre de mon cabinet ni aucune personne de mon entourage n'est membre de Rock the City. Mon frère travaillait pour la Ville bien avant moi, avant même que je sois élue. En l'occurrence, il s'agit d'une convention conclue entre le CPAS en rapport avec les activités.

Historiquement, c'est M. Philippe Close, compétent pour le tourisme, qui concluait ladite convention. Nous avons gardé ce système. M. Zian aurait pu la présenter aussi. Monsieur Van den Driessche, essayez d'analyser le fond. Ce serait plus utile pour ce Conseil communal.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben het daar absoluut niet mee eens. Ik zinspeel hier niet op een eventuele politieke benoeming. Daar gaat het helemaal niet over. Het gaat erover dat de politieke en financiële toezichthouder, het stadsbestuur, hier mevrouw Lalieux, toezichthouder is van een bedrijf waar haar broer CEO is.

De Burgemeester.- Mijnheer Van den Driessche, u bent een leugenaar. U verklaart ook overal en in de pers dat Brussels Expo mijn eigendom is. Hier doet u weer hetzelfde.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, u moet geen woorden in mijn mond leggen die ik niet heb uitgesproken. Ik heb het woord "eigenaar" nooit gebruikt.

M. le Bourgmestre.- Votre jeu est à la limite de l'extrême droite. Vous mentez. C'est une asbl de la Ville, pas celle du frère de Mme Lalieux. Vous répandez ces rumeurs comme un fiel, ce qui vous ressemble bien.

(Brouhaha)

De heer Van den Driessche.- Is de broer van mevrouw Lalieux de CEO van Rock The City of niet? Is er daar al dan niet sprake van een belangenvermenging?
vdd ceo rock ongehoord

M. le Bourgmestre.- La N-VA demande-t-elle la démission de cette personne parce qu'elle est le frère d'une échevine ?

De heer Van den Driessche.- Neen, maar het zou misschien een oplossing zijn mocht een andere schepen hier verantwoordelijk voor zijn.

(Brouhaha)

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

M. Ceux.- Je n'ai malheureusement pas pu participer à la section de M. Coomans de Brachène. Je souhaiterais intervenir sur le Règlement communal d'urbanisme (RCU).

Je suis inquiet du fait que la Région s'est abstenue, estimant que ledit règlement était superfétatoire. Je voudrais m'assurer de ce que l'échevin a pris contact avec la Région pour que la tutelle n'annule pas ce que nous voterions aujourd'hui.

M. François.- Je souhaiterais intervenir sur le même point, mais plus précisément sur le placement extérieur d'antennes paraboliques. Au-delà de la période transitoire de trois mois, qui contrôlera le respect de la mesure ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- S'agissant du RCU, nous avons décidé de « nettoyer » une réglementation ancienne devenue totalement obsolète, puisque datant des années 30. Entre-temps, la législation a évolué. Il était donc opportun d'adapter notre règlement. Nous ne pouvons pas être moins sévères que le RRU. Notre Ville est particulière, puisqu'elle compte un centre-ville, une première couronne et une deuxième couronne. Notre règlement doit s'adapter à chacun de ses quartiers.

Nous continuons d'appliquer la réglementation régionale qui est déjà relativement stricte et qui n'autorise pas les paraboles en façade ni sur les toitures à l'avant. Elles sont acceptées sur les toitures à l'arrière non visibles depuis la voirie.

S'agissant des moyens de contrôle, nous envoyons beaucoup de courriers à ce sujet. Parfois, nous faisons enlever une parabole, mais le locataire suivant s'empresse d'en installer une nouvelle. Nous travaillons sur une meilleure information du citoyen. Nous publierons prochainement une brochure expliquant que les paraboles sont bien interdites sur les façades et les toitures avant.

Des contacts existent avec la Région depuis longtemps. Il était opportun d'actualiser ce règlement. Nous pouvons être plus sévères que la Région dans certains domaines, notamment dans la zone Unesco.

M. Ceux.- Nous pouvons effectivement être plus sévères que le Règlement régional

d'urbanisme. Ledit règlement méritait d'être mis à jour. Avez-vous eu des contacts avec la Région pour vous assurer que votre décision ne sera pas annulée ? Il est en effet indiqué que le projet de règlement est contraire à la volonté du gouvernement.

M. François.- Votre réponse est un peu légère. Vous confirmez ma crainte, à savoir qu'au-delà des trois mois de transition, vous n'aurez pas les moyens de réellement contrôler la présence de ces antennes paraboliques hertziennes qui gâchent le paysage de notre Ville. Concrètement, combien de personnes peuvent être mobilisées dans vos services pour vérifier le respect de la réglementation ? Au-delà des trois mois, ces antennes seront toujours présentes en façade un peu partout à Bruxelles, malgré un règlement qui paraît hautement symbolique.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous avons des contacts très fréquents avec la Région. Le nouveau Cobat n'autorisera plus ce type de règlement communal d'urbanisme. En attendant, nous souhaitons actualiser notre réglementation. À Evere, commune du ministre-président, un tel règlement a été récemment validé.

Nous disposons de six contrôleurs sur le territoire de la Ville. J'ai toujours dit que nous en manquions. Tous les jours, je signe des dizaines de PV. Les contrôleurs effectuent un travail admirable, colossal. Malheureusement, dans la quasi-totalité des cas, le Parquet ne poursuit pas ces infractions. Les amendes administratives permettent de diminuer le nombre d'infractions urbanistiques.

M. le Bourgmestre.- Je me permets de revenir au point 7 et à la question de M. Van den Driessche. Un montant de 2 millions vise l'investissement sur 10 ans. Nous garantissons les emprunts du Mont-de-Piété. Ce montant vise la rénovation des installations de sécurité (caméras, accès, badges...).

Sur les 22 millions de prêt aux clients, 13 sont réalisés sur fonds propres, 7 au moyen de crédits « bullets » (95 % des prêts sont récupérés). Entre 150.000 € et 3 millions d'euros constituent une ligne de crédit court terme. Le risque pour la Ville est

quasiment nul. Environ 5 % des prêts ne sont pas remboursés.

Dossiers de M. l'échevin Weytsman

- Accord de la section.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, die uitleg is voldoende voor mij. Ik denk dat er verwarring was omdat de Franse tekst niet voldoende accuraat naar het Nederlands was vertaald. Dat gaf een vertekend beeld van de situatie.

Motions - Moties

Proposition de motion introduite par Mme Lemaitre, Mme Jellab, M. Maingain, Mme Nagy, Mme Milquet, M. Fassi-Fihri, M. Amand et Mme Fiszman au nom des groupes Ecolo-Groen, DÉFI, cdH et PS, concernant le projet de loi du 7 décembre 2017 autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal

Mme Milquet.- Je me réjouis de cette initiative qui transcende les clivages. En politique, face à des éléments essentiels de l'État de droit, il est important de dépasser les clivages majorité contre opposition, du moins pour les partis qui considèrent que le respect des droits de l'homme et de l'humain est essentiel.

Dans le cadre de cette proposition de motion, nous demandons, comme cela se fait dans d'autres communes ou grandes villes de notre pays, que le Parlement fédéral rejette le projet de loi sur les visites domiciliaires. Une explication juridique et politique est développée dans cette proposition de motion.

Au-delà de la politique du gouvernement fédéral en matière de traitement des migrants, du respect du droit des étrangers, de la problématique de l'asile, de la mauvaise répartition des candidats à l'asile au niveau européen et des critiques que nous pouvons formuler à l'égard de la politique gouvernementale en matière de droit d'asile et de droit des étrangers, le projet de loi sur les visites domiciliaires a atteint un sommet qui met beaucoup d'élus de la majorité mal à l'aise. En effet, nous touchons là au cœur du respect du droit humain, de l'État de droit, de la protection des personnes. Malgré toutes les garanties et les interprétations de texte, ce projet criminalise clairement le fait d'être une personne dans un pays et de ne pas avoir de papiers de ce même pays. Donc, on considère qu'une personne, un jeune qui fuit une situation de guerre ou socio-économique et qui tente comme les autres jeunes d'avoir aussi sa chance, cette personne, qui ne bénéficie même pas d'une citoyenneté mondiale, est un criminel qui doit être poursuivi pénalement parce qu'il se trouve dans un État qui ne veut pas de lui et ne lui donne pas de papiers. Je ne dis pas pour autant qu'il faille pratiquer le principe des frontières ouvertes.

Pénaliser le fait de ne pas avoir de papiers est, pour moi, inacceptable et constitue le ver dans le fruit de ce projet de loi. En effet, c'est à partir de là que l'on permet une perquisition. Mais quand permet-on une perquisition dans notre État, lesquelles sont parfois excessives ? Dans le cadre d'une instruction. Il faut un juge d'instruction et pour qu'il y ait instruction, il faut une infraction pénale importante. Or, en l'espèce, nous ne sommes pas en présence de personnes qui ont commis un délit ou un crime, mais de personnes qui n'ont pas de papiers, simplement.

Une perquisition est un viol fondamental qui peut être accepté dans des cas très stricts, un viol de la vie privée des sans-papiers hébergés et des personnes qui les hébergent. À Bruxelles, nous avons une population debout, généreuse, qui prend le risque, avec un grand sens du respect et de la solidarité, d'héberger des migrants. On a beau dire que ce ne sont pas ces citoyens qui sont visés, c'est tout de même dans leur

maison qu'à un moment, des officiers de la police judiciaire soutenus par des officiers de l'Office des étrangers viendront violer leur intimité pour voir si, peut-être, ils n'auraient pas commis l'outrecuidance d'accueillir un jeune sans-papiers.

Donc, la criminalisation du fait de ne pas avoir de papiers et la violation de la vie privée du migrant et des personnes qui l'hébergent sont inacceptables. Par ailleurs, aucun recours n'est prévu dans ce projet de loi, ce qui rend la situation, en termes de droits de la défense, fondamentalement inquiétante, voire hallucinante. Nous sommes dans une logique de complète stigmatisation.

J'ai beaucoup aimé entendre dire à certains qu'ils devaient demander l'asile. Dire de demander l'asile sachant que, selon la logique de Dublin, la personne sera refoulée dans les vingt-quatre heures vers le pays du premier accueil, à savoir l'Italie ou la Grèce, et un peu moins l'Espagne, cela relève de la mauvaise foi. C'est un piège de refoulement immédiat.

J'ai entendu un secrétaire d'État se gausser du fait que les vols d'une certaine compagnie aérienne étaient avant tout destinés au rapatriement.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble de mon groupe et de mon parti est opposé à ce projet de loi. Nous demandons que soit votée la présente motion, et pas celle du MR qui est d'une timidité malade.

Mme Lemaitre.- La présente proposition de motion a été introduite il y a juste une semaine à Liège par des représentants d'Ecolo. Je suis heureuse de constater qu'elle recueille aujourd'hui la quasi-unanimité dans notre Conseil communal. Je regrette vivement que le groupe MR n'ait pas le courage de la présidente du Sénat face à cette motion, qui a pris position contre la loi sur les visites domiciliaires.

Tout est dit dans notre motion. Pour notre groupe, notre police ne doit pas faire la chasse aux migrants ni à ceux qui les hébergent. Chacun, qui il soit et d'où qu'il

vienne, doit voir ses droits fondamentaux respectés, et la vie privée en est un. Bruxelles, notre Ville, doit garantir le respect de tous ces principes et être réellement, dans les faits, une ville accueillante, solidaire et protectrice à tous les niveaux. La motion du MR est plutôt en faveur de cette loi sur les visites domiciliaires. Tant que le règlement de Dublin n'aura pas été suspendu, tant que notre gouvernement collaborera ouvertement avec la police politique du dictateur soudanais Omar el-Béchir, il sera illusoire de croire que la Belgique est réellement une terre d'accueil. Ce qui est primordial pour nous, ce soir, c'est que la Ville réaffirme que la solidarité n'est pas un délit et qu'elle ne devra jamais l'être. La solidarité est une obligation. C'est pourquoi nous vous demandons de voter la motion déposée par Ecolo-Groen, DÉFI, le cdH et le PS, et de voter contre la motion du MR.

Mme Fiszman.- J'interviens au nom du groupe PS. Je me réjouis de la large mobilisation contre ce projet de loi, tant au sein du pouvoir judiciaire et chez certains juges d'instruction qui ont clairement rejeté ce projet, que dans la société civile. Ce qui est noble en politique, c'est défendre des valeurs. Pour les socialistes, au nom de ces valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité, il n'est pas acceptable que l'État organise des visites au domicile de citoyens qui ne font qu'user de leur liberté pour accueillir des migrants chez eux au nom du principe de solidarité.

Avec ce projet de loi, une ligne rouge a été franchie, celle de l'inviolabilité du domicile, et la solidarité est condamnée. À cet égard, il faut rappeler que la loi actuelle donne déjà aux forces de sécurité tout loisir d'intervenir et de contrôler toute personne susceptible de nuire à l'ordre public et de constituer un danger pour les autres personnes.

Au nom du groupe socialiste, je tiens à remercier certains démocrates qui, faisant pourtant partie de la majorité fédérale, ont pris position pour oser dire qu'ils n'approuveraient pas ce projet de loi. Au nom du groupe socialiste, nous demandons, comme des juges d'instruction et d'autres communes l'ont fait avant nous, de retirer

ledit projet.

À titre personnel, je tiens à remercier MM. Simons et Van Hellem qui avaient pris l'initiative de déposer la motion au niveau du CPAS et qui ont accepté qu'elle soit d'abord débattue au niveau communal.

M. Maingain. - La confrontation entre ces deux motions démontre le cynisme du gouvernement fédéral et de son partenaire MR. Je peux comprendre le malaise exprimé par plusieurs libéraux, s'il en reste du moins, au MR.

Le cynisme, c'est cette politique d'accueil. C'est laisser à la rue ceux qui n'ont pas demandé l'asile. J'entends dire que cette mesure vise à éviter l'apparition d'un nouveau Calais. Le seul Calais a été créé lorsque le ministre et le secrétaire d'État Francken ont limité les capacités d'accueil et que la Ville de Bruxelles a dû gérer la détresse humaine au parc Maximilien. Une mobilisation citoyenne vient pallier les manquements du pouvoir fédéral, elle vient accueillir ces gens que le fédéral ne veut pas aider. Cette mobilisation est criminalisée, montrée du doigt. On menace les citoyens de visites domiciliaires. L'objectif est de mettre la pression sur un mouvement citoyen qui accueille des êtres humains que le fédéral ne souhaite pas.

Une autre forme de cynisme consiste à dire qu'il suffit de demander l'asile. Or si le gouvernement fédéral a la faculté de recourir à la convention de Dublin, il pourrait aussi y renoncer.

En outre, une pression psychologique est exercée sur ces gens. On leur dit de demander l'asile, mais s'ils sont refusés, on n'hésitera pas à utiliser les services d'un pays dictateur pour les identifier et les y renvoyer au pire des sorts. Il n'y a pas que le Soudan vers lequel on renvoie des migrants. Il y a d'autres pays où leurs conditions de vie ne sont pas garanties.

En réalité, les visites domiciliaires portent mal leur nom. Ce sont des perquisitions.

Or, dans la loi, les perquisitions doivent être encadrées. Nous avons vu ce que les juges d'instruction pensaient de cette mesure qui réduit fortement leur marge de manœuvre. On rassure donc les gens en rappelant qu'il existe des juges d'instruction, mais de l'autre main, on réduit les moyens de ceux-ci jusqu'à vouloir supprimer leur fonction.

Bruxelles doit envoyer un signal, parce qu'elle est le centre névralgique de ce mouvement citoyen. C'est à notre tour d'afficher notre solidarité avec ce mouvement citoyen en faveur des migrants.

En tant que libéral, je ne peux pas accepter que l'on entrave ainsi la liberté d'action de l'être humain. En tant que libéral, je ne peux pas accepter qu'on entrave l'action et la solidarité citoyenne quand des citoyens veulent agir pour aider les migrants.

En tant que libéral, je ne peux pas entendre qu'on ne respecte pas l'État de droit et la protection du domicile privé. Je ne peux pas entendre que l'on mette à mal l'équilibre des pouvoirs.

Mme Barzin.- Il y a en effet des principes, des libertés et de l'humanisme auxquels nous sommes attachés. Il y a aussi des envolées de communication avec parfois des excès, cela aux deux bouts de l'échiquier politique. Je ne peux que regretter les contrevérités de certains, comme les effets purement gratuits d'autres. Je pense notamment à la dernière sortie d'un secrétaire d'État.

Afin de clarifier certaines approximations, la motion du groupe MR entend ainsi préciser une série d'éléments. J'en citerai trois.

1. Le projet de loi sur les visites domiciliaires vise à transposer en partie une directive européenne sur le retour. Il ne vise que les personnes qui se sont mises délibérément dans l'illégalité depuis longtemps en ne respectant pas les décisions successives prises à leur égard par l'État belge, donc une minorité de personnes.

2. Selon le ministre CD&V de la Justice qui développe ce projet depuis de nombreux

mois, Koen Geens, la plupart des migrants du parc Maximilien de Bruxelles ne sont ainsi pas concernés.

3. Les personnes qui hébergeraient de bonne foi une personne en situation illégale ne risquent absolument rien, puisque l'exception humanitaire (article 77 de la loi du 15 décembre 1980) n'est pas concernée par ce projet. Cette motion invite donc notre Conseil communal à rappeler que la Belgique est une terre d'asile. Depuis 2015, 39.000 personnes ont été accueillies avec le statut de réfugié.

Elle rappelle aussi que notre pays est un État de droit avec une effectivité de la politique migratoire. Elle invite le Conseil communal à constater que le texte original du projet de loi ne fait plus l'objet d'un examen par la Commission de l'intérieur du parlement et que les travaux en sont dès lors suspendus, le temps de la consultation. Elle invite donc le Conseil communal à soutenir la démarche de consultation entreprise par le gouvernement fédéral afin de préciser le cadre légal des visites domiciliaires, avec le souci de garantir l'indépendance des trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben verrast door vele uitspraken die hier gedaan werden over het ontwerp dat ter discussie is. Ik heb de indruk dat we het niet over dezelfde tekst hebben. Ik beschouw heel wat van de boodschappen die gegeven zijn naar aanleiding van de eerste motie als fake news. Ik hoop dat het niet doelbewust is.

Laat ons even tot de kern van de zaak komen. De kern van de zaak is dat het hier gaat om een vreemdeling die wel een verblijfsprocedure kan opstarten, maar die zich moet schikken naar de beslissing die over hem wordt genomen. Bovendien gaat het om een procedure voor mensen die al uitgeprocedureerd zijn. Dat gebeurt niet zomaar in het wilde weg, want die mensen hebben de hele procedure al doorlopen. De woonstbetreding is noodzakelijk om ervoor te zorgen dat de beslissing “gedwongen terugkeerprocedure” effectief kan worden toegepast.

Als het zo eenvoudig is dat men zich in een huis kan opsluiten en dat de politie er

geen toegang toe kan krijgen, hoe kan men dan een beslissing uitvoeren? Als men dat belet, als men weigert die beslissing te doen toepassen is men voorstander van een opengrenzenbeleid. Niet meer of niet minder.

Het probleem is dat er vorig jaar ongeveer 500 controles zijn geweest waar de politie niet binnen mocht en 620 controles waarbij de persoon die binnen was verklaarde dat hij niet de gezochte persoon was.

Dit ontwerp heeft dezelfde draagwijdte als wat er vandaag al bestaat op het vlak van sociale en fiscale fraude. Waarom mag de woonst wel worden betreden bij vermoeden van fiscale en sociale fraude en niet voor de mensen die einde procedure zijn?

In tegenstelling tot wat hier gezegd wordt, moet de procureur wel degelijk een beslissing nemen. In tegenstelling tot wat hier gezegd wordt, blijft de mogelijkheid dat bewoners om humanitaire redenen woonst verlenen aan die mensen. Dat is in principe niet strafbaar, in tegenstelling tot wat ik hier allemaal heb gehoord. Het wetsontwerp moet ervoor zorgen dat de vreemdeling die van een wettelijk rechtscollege de beslissing krijgt dat hij het land moet verlaten, dat effectief ook doet. Ik denk dat veel Brusselaars het laissez-faire, laisser-passer principe dat door sommigen de wereld ingestuurd wordt, gewoon beu zijn.

We zullen de motie van MR, die we hier en daar misschien op een andere manier verwoord zouden hebben, steunen.

De heer Courtois, eerste schepen.- Is het toeval of niet dat mevrouw Debaets net nu de zaal verlaten heeft? Ik vind dat een beetje eigenaardig. Het onderwerp van deze moties is het wetsontwerp van haar partijgenoot, de minister van Justitie.

Si nous avons déposé cette motion, c'est pour justifier l'abstention du groupe MR à la motion déposée avant nous. En effet, il ne s'agit pas, en l'espèce, de mettre en cause la politique migratoire du gouvernement fédéral. Cette politique vise les personnes en situation illégale. Toutefois, nous souhaitons entendre également les propos tenus par des magistrats instructeurs et par un certain nombre de personnes quant aux visites domiciliaires. Pour cette raison, notre cheffe de groupe a insisté, dans le dernier

paragraphe de son intervention, sur ce qui est fondamental dans notre État de droit, à savoir la totale indépendance des trois pouvoirs. Il n'est donc pas normal que le pouvoir judiciaire soit soumis, d'une manière ou d'une autre, à un pouvoir exécutif, voire à une autorité administrative.

Cela étant dit, nous nous abstiendrons sur la motion déposée. La concrétisation de cette abstention se fera par le biais de la motion que nous avons déposée.

Ik hoop dat mevrouw Debaets aan de twee stemmingen deel zal nemen.

Courage, fuyons !

Mme Lemaitre.- Un intervenant a dit que cette loi ne visait pas les politiques migratoires. Effectivement, elle ne vise pas les politiques migratoires, mais nos droits fondamentaux, nos droits fondamentaux à tous et à toutes, pas seulement ceux des migrants, mais aussi ceux des personnes qui hébergent les migrants, qui sont solidaires. C'est en cela que cette loi est dangereuse. J'entends qu'elle ne touchera qu'une minorité de personnes. Cette minorité représente déjà 1.000 dossiers qui sont prêts à l'Office des étrangers. Et l'Office des étrangers nous dit de ne pas nous inquiéter parce qu'il n'a pas assez de places en centre fermé. Mais l'Office des étrangers est déjà prêt à procéder à des visites domiciliaires chez 1.000 familles. C'est cela qui se joue aujourd'hui. Ce sont nos droits fondamentaux à toutes et à tous, et pas seulement ceux des migrants.

Mme Nagy.- Nous sommes dans une situation où, effectivement, l'Europe se trouve face à une crise migratoire importante, mais pas ingérable. Simplement, il manque d'un accord pour la gérer. Il faut le reconnaître.

Il est des partis, et un en particulier, qui exploitent la peur de l'étranger dans une communication sans vergogne. C'est à cela aussi que nous devons réagir. Bruxelles est une ville où se côtoient 184 nationalités. On oublie de dire que l'immigration présente aussi des éléments positifs, que ces gens qui parcourent des milliers de

kilomètres pour aller en Angleterre ont un projet, un espoir. Ils ne viennent pas tous pour voler ou être mauvais.

(Rumeurs)

Je dis simplement que parmi ces gens, il y en a peut-être aussi qui n'ont pas de bonnes intentions. C'est peut-être le cas, mais cela ne vise pas la majorité. La plupart ont un projet de vie comme en avait mon père en 1948 et comme en ont beaucoup de gens que je connais personnellement. Dire aujourd'hui que ces personnes vont demander l'asile sans dire que la Belgique doit remettre en question la convention de Dublin, ce n'est pas juste.

Nous assistons à un élan de solidarité incroyable. C'est sans doute le phénomène le plus intéressant de la société belge depuis un certain nombre de mois. Les gens s'organisent pour accueillir ces personnes. C'est extraordinaire, comme mouvement ! Et que vise ce projet de loi, volontairement ou involontairement ? Leur faire peur, les intimider, leur dire qu'un jour la police pourra pénétrer dans leur domicile. Ce n'est pas un bon message.

On touche aux libertés et aux droits fondamentaux. Les juges d'instruction l'ont dit clairement : ils ne veulent pas d'une procédure dans laquelle on les fait intervenir in fine, alors que toute l'instruction est menée par l'Office des étrangers et que nous connaissons les options de ce dernier.

Ne pas s'opposer à cette loi, c'est faire preuve d'abandon de ces principes et de ces libertés. J'aurais souhaité que les libéraux entendent aussi ces questions. Nous refusons que les migrants deviennent l'épouvantail de la société et nous affirmons notre volonté de préserver nos droits et libertés fondamentaux. Nous voulons redonner de la dignité à l'histoire de ce pays et de cette ville, et défendre la solidarité des citoyens. Tel est le sens de notre motion. Je dis au groupe MR de bien réfléchir, car ce qui se joue est très fort et touche aux fondements de l'État de droit.

Votes

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion introduite par Mme Catherine Lemaitre, Mme Zoubida Jellab, M. Fabian Maingain, Mme Marie Nagy, Mme Joëlle Milquet, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Jean-Marie Amand et Mme Julie Fiszman au nom des groupes Ecolo-Groen, DÉFI, cdH et PS, concernant le projet de loi du 7 décembre 2017 autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- La proposition de motion est adoptée par 31 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions.

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion introduite par le groupe MR concernant le projet de loi du 7 décembre 2017 autorisant les visites domiciliaires en vue d'arrêter une personne en séjour illégal.

M. Ceux.- Cela n'a aucun sens.

Mme Nagy.- Ce vote est sans objet. Nous venons de voter une motion sur le même sujet.

M. Ceux.- Vous avez 35 ans d'expérience, comme moi, et ce n'est jamais arrivé !

M. le Président.- Vous interprétez le règlement.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- La proposition de motion est rejetée par 31 voix contre, 11 voix pour et 1 abstention.

Interpellation – Interpellatie

Interpellatie van de heer Van den Driessche betreffende een aantal strategische opties die het stadsbestuur inzake de gemeenschapswachten inneemt

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb al een hele reeks schriftelijke vragen ingediend in verband met de strategische opties die het stadsbestuur inzake de gemeenschapswachten inneemt. Ik heb daar heel wat antwoorden op gekregen, maar ik heb toch nog enkele bedenkingen.

De eerste gaat over de afwezigheid van gemeenschapswachten-vaststellers. Uit het antwoord dat ik daarover heb gekregen, blijkt dat de gemeenschapswachten geen administratieve sancties kunnen uitschrijven en dat dit een uitdrukkelijke opties is van het stadsbestuur. Nochtans laat het gemeentelijk reglement die administratieve sancties toe.

De reden die wordt aangegeven is dat de gemeenschapswachten niet het recht hebben om de identiteitskaart te eisen waardoor ze niet in staat zouden zijn om op dat vlak goed te functioneren. Het klopt wel dat ze geen identiteitskaarten kunnen opeisen, maar in Antwerpen en Gent kan dat ook niet en daar slagen ze er wel in om dat te doen. In Antwerpen zijn 6600 en in Gent 764 bestuurlijke verslagen opgemaakt, waarvan de meeste afvalgerelateerd waren. Waarom zou een dergelijk succes niet kunnen worden gerealiseerd in de stad Brussel ?

Een tweede reden die wordt opgegeven is dat de gemeenschapswachten op die manier werk zouden kunnen afnemen van de politie. Als die gemeenschapswachten GAS-vaststellingen zouden kunnen doen, zouden ze de werkdruk bij de politieagenten kunnen verminderen waardoor die laatsten zich met andere zwaardere inbreuken bezig zouden kunnen houden. Ik pleit er dus voor dat die gemeenschapswachten administratieve sancties zouden kunnen uitschrijven.

Mijn volgende vraag heeft te maken met de kennis van het Nederlands bij die gemeenschapswachten. Volgens de informatie die we gekregen hebben, is slechts 4% van het personeel tweetalig. Voorts heeft een ongedefinieerd aantal gemeenschapswachten noties van het Nederlands en volgens het antwoord zouden

“de meeste gemeenschapswachten” noties van het Nederlands hebben. Ik vraag mij alleen af wat het verschil is tussen “een ongedefinieerd aantal gemeenschapswachten” en “de meeste gemeenschapswachten”.

In 2009, dus ongeveer negen jaar geleden, werd er een basisopleiding Nederlands aan de gemeenschapswachten gegeven, maar daar is het bij gebleven. De conclusie is dat de kennis van het Nederlands helemaal geen prioriteit meer is. Ik heb begrepen dat men hier wel meer werk van wil maken. Ik heb in dat verband een aantal vragen.

Wat moet worden begrepen onder dat prioriteitenprogramma Nederlands?

Welk minimumniveau op het vlak van talenkennis wordt nagestreefd voor de gemeenschapswachten?

Tegen welke datum moeten alle gemeenschapswachten dit niveau hebben bereikt?

Welk bedrag wordt daar in 2018 voor uitgetrokken?

Mijn volgende vraag gaat over de productiviteit van de gemeenschapswachten.

Als we de 108 Brusselse gemeenschapswachten vergelijken met de 21 stadswachten van Gent stellen we voor de technische vaststellingen in 2015 het volgende vast : de 108 gemeenschapswachten in Brussel hebben 7075 vaststellingen overgemaakt voor vervolging en de 21 stadswachten van Gent hebben 26.416 meldingen overgemaakt aan de bevoegde diensten. Dat betekent 1258 technische vaststellingen per gemeenschapswacht of ruwweg 17 om de drie dagen. De productiviteit van de Gentse stadswachten ligt dus 17 keer hoger dan die van onze Brusselse gemeenschapswachten.

Hoe verklaart u het verschil in het aantal technische vaststellingen tussen beide steden?

Ik heb nog een vraag over het verzamelen van data inzake de activiteiten van de gemeenschapswachten. Dat zou beter georganiseerd kunnen worden zodat er meer kan worden gedaan met de cijfers.

Waarom is er geen reglement van inwendige orde dat onder meer de uitoefeningsregels bevat?

Hoe gebeurt de organisatie van de aanwezigheid van die gemeenschapswachten in de verschillende wijken? Hoe groot zijn die teams en op welk tijdstip gaan ze de baan op?

De Burgemeester.- Mijnheer de voorzitter, op de vraag naar de afwezigheid van gemeenschapswachten-vaststellers heb ik volgend antwoord.

De stad Brussel is van oordeel dat de verschillende bevoegdheden van de diensten die werken rond veiligheid en preventie duidelijk gescheiden moeten blijven. Niet alleen wenst de stad veiligheidsthema's via verschillende invalshoeken aan te pakken, deze scheiding wenst men ook te behouden zodat de rollen van verschillende gemeentelijke diensten op het terrein helder blijven voor de burger.

De gemeenschapswachten geven tevens hun vaststellingen door aan verschillende andere diensten van de stad, die hun repressieve en sanctionerende rol dan kunnen vervullen, namelijk aan de politiedienst, de dienst Openbare Netheid, de dienst Economische Zaken.

Voor wat betreft de kennis van het Nederlands. De dienst Human Resources heeft op basis van de behoeften van de verschillende diensten bij BRAVVO en op basis van de visie van de directie van BRAVVO een prioriteitenprogramma opgesteld voor de vormingen waarin moet worden voorzien voor het personeel van BRAVVO. Het verwerven van het Nederlands is één van deze prioriteiten, samen met onder andere trajecten voor leidinggevenden en het verwerven van een betere kennis van de gangbare softwarepakketten.

Naast de gemeenschapswachten zullen eerst de leidinggevenden in een programma stappen voor het verwerven of verbeteren van het Nederlands, samen met de eerstelijnsmedewerkers die individueel burgers ontvangen.

Er wordt samengewerkt met het Huis van het Nederlands en de Centra voor Volwassenenonderwijs. Op basis van hun advies wordt niet geopteerd voor een standaardopleiding, maar voor een specifiek programma waarbij de focus ligt op de kennis die de gemeenschapswachten in staat moet stellen om vooral mondeling en binnen hun vakgebied vlot te kunnen converseren met de burger.

De kosten voor deze vorming bedragen 70 euro per persoon. Het totale budget zal afhangen van het aantal medewerkers dat in 2018 kan worden ingeschreven in de cursussen die plaats zullen vinden vanaf september en die ingepland zullen worden naargelang van de beschikbaarheden van de partners van het Huis van het Nederlands.

De productiviteit van de gemeenschapswachten. In januari werden de data van 2017 voor de vaststellingen door de gemeenschapswachten verwerkt. In 2017 hebben de gemeenschapswachten 19.356 vaststellingen gedaan die te maken hadden met het samenleven van de burgers.

Bovendien werden aan de dienst Wegeniswerken 2094 vaststellingen doorgegeven, samen met 4109 vaststellingen die een interventie van de dienst Openbare Netheid vereisten. Daarnaast werden 2500 individuele vaststellingen gedaan tijdens de dagelijkse rondes die de gemeenschapswachten uitvoeren in verschillende woonblokken van de Sociale Huisvestingsmaatschappijen. In totaal ging het om 28.000 vaststellingen.

Over het verzamelen van data inzake de activiteiten van de gemeenschapswachten kan ik het volgende zeggen.

Alle gegevens en vaststellingen die door BRAVVO verzameld worden in de digitale tool "FLUX" worden verwerkt in de lokale veiligheidsdiagnostiek die jaarlijks tot tweemaal per jaar door BRAVVO wordt opgemaakt. Deze diagnostiek is verplicht voor de subsidiërende autoriteiten en biedt tevens de mogelijkheid de prioriteiten in het veiligheidsbeleid van de burgemeester en schepenen te bepalen. Deze gegevens worden tevens doorgegeven aan de verschillende interne diensten bij BRAVVO met het oog op de follow-up en aan andere gemeentelijke diensten voor behandeling.

De vaststellingen van BRAVVO worden op tactisch niveau besproken met de politiediensten op het terrein en in de daarvoor voorziene overlegorganen per wijk. Er is tevens voorzien in een uitbreiding van de digitale tool tot een geïntegreerd systeem waarbij de follow-up van de vaststellingen permanent kan gebeuren door de verschillende diensten en waarbij tendensen kunnen worden gevolgd via statistieken en dashboards.

De stad beschikt wel degelijk over een reglement van inwendige orde waarin het werkingskader van de gemeenschapswachten gedetailleerd is beschreven. Dit reglement zal tijdens de sessie overhandigd worden. Het wordt overhandigd en toegelicht tijdens de eerste werkdagen van de nieuwe gemeenschapswachten en het wordt gebruikt als één van de basiselementen om het individuele functioneren van elke gemeenschapswacht te evalueren.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik dank de burgemeester voor dit antwoord.

Ik stel vast dat de spreektijd die ons door het nieuwe gemeentereglement wordt toegekend, niet altijd voldoende is om zowel de vraag als het antwoord behoorlijk te formuleren. Misschien moeten we bij de evaluatie van het nieuwe systeem eens nadenken of we de spreektijd niet moeten aanpassen voor zaken waarbij we dieper willen graven.

Ik blijf het spijtig vinden dat de gemeenschapswachten geen vaststellingen kunnen doen want dat gebeurt in andere steden wel en dat kan de efficiëntie van de politiediensten alleen maar verbeteren.

Ik apprecieer de initiatieven die genomen worden op het vlak van de kennis van het Nederlands, maar ik had ze graag iets concreter gehad. Ik hoop namelijk dat iedereen uiteindelijk door dat programma zal gaan en dat we daar geen vijf jaar op moeten wachten.

De cijfers die de burgemeester nu geeft inzake de productiviteit liggen hoger dan de cijfers die ik ter gelegenheid van mijn schriftelijke vragen heb gekregen. De 108 gemeenschapswachten verzamelen in totaal ongeveer 28.000 technische vaststellingen daar waar in Gent 21 stadswachten 26.000 van die vaststellingen doen. We hebben een goede directrice. Het lijkt me interessant dat ze die cijfers bekijkt. Hetzelfde voor de data. Het was heel moeilijk om data te krijgen die gemakkelijk te begrijpen zijn. Misschien kan er meer energie worden gestoken in de manier waarop die data verwerkt worden. Dat kan het stadsbestuur ook meer informatie geven voor haar beleid.

Het verheugt mij dat er een reglement van inwendige orde is. Ik heb het niet meteen gevonden en zou bijgevolg willen vragen een kopij bij het verslag te voegen.

Ik ga ervan uit dat de gegevens met betrekking tot de laatste vraag, de aanwezigheid van de gemeenschapswachten in het stadsbeeld, bij het antwoord zal worden gevoegd. Op die manier moeten niet te veel statistieken en cijfers in het verslag worden opgenomen.

De Burgemeester.- Ik heb hier alle cijfers. Ik zal ze u straks overhandigen.

Questions orales - Mondelinge vragen

Mondelinge vraag van mevrouw Debaets betreffende het personeelsbestand van de stad Brussel

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, terwijl uit cijfers van de federale minister van Pensioenen blijkt dat in heel het land de gemeentebesturen hun personeelsbestand afslanken, zien we in de stad Brussel de omgekeerde tendens, namelijk een spectaculaire toename. We hebben meer dan 22% extra ambtenaren ten opzichte van 2012. Dat is drie keer zoveel als het gemiddelde van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, namelijk 8%. Ook het aantal ambtenaren per 1000 inwoners is in de stad Brussel relatief hoog in vergelijking met andere steden, namelijk 38 op 1000 inwoners.

Ik heb daar een reeks vragen over.

Kan ik een evolutie krijgen van het aantal ambtenaren in de stad Brussel. Hoeveel ambtenaren telt de stad? In welke diensten is er een daling en in welke diensten een stijging? Het zal wellicht veeleer een stijging zijn, gelet op de 22%.

Hoeveel procent van het volledige personeelsbestand is statutair benoemd en wat is het percentage voor de contractuele ambtenaren? Wat is de verhouding man/vrouw?

Hoeveel ambtenaren wonen in de stad Brussel? Hoeveel in het Brussels

Hoofdstedelijk Gewest en hoeveel buiten dit gewest?

Waarom is er in de stad Brussel een stijging waar te nemen en in de meeste andere steden van zowel Vlaanderen als Wallonië een daling? Wat is de verklaring hiervoor?

In welke functies wordt de opruststelling niet langer vervangen? Een deel van de

verklaring ligt misschien in de hoofdstedelijke functie van Brussel en in de bevolkingsaangroei, maar dat kan nooit die 22% verklaren. Die bevolkingsgroei is er immers in het hele gewest en daar ligt het gemiddelde op 8%.

In welke mate hebben uw initiatieven rond digitale dienstverlening aan de burgers al efficiëntiewinsten opgeleverd? Heeft men daar op ingezet?

Welke initiatieven zullen worden genomen om een modern personeelsbeleid te voeren? Als deze stijging doorgaat, maak ik me toch wel zorgen om de toekomst. Wat is de prognose van de evolutie van het ambtenarenkorps tot 2019? Ik hoop dat die er beter uit zal zien want het tegendeel zou geen voorbeeld van goed bestuur zijn.

Mme Hariche, échevine.- Comme vous, madame Debaets, j'ai pris connaissance de l'article de journal sur l'augmentation de 22 % du nombre de membres du personnel à la Ville de Bruxelles.

Si l'article ne mentionne que ce pourcentage de 22 %, sans plus d'explications, le site web du journal, par contre, indique que la Ville comptait 5.557 membres du personnel en 2011 et 6.828 en 2017, ce qui représente en effet une augmentation de 22 %, en se référant à la réponse du ministre Bacquelaine à une question parlementaire. Je ne sais pas d'où le ministre a sorti ces chiffres qui ne sont pas corrects.

En tant que membre du Conseil communal, vous recevez chaque année ces informations via deux sources : l'annexe du rapport sur le budget et le rapport annuel.

Pour rappel, donc, la Ville comptait 3.972 membres du personnel en 2011 et 4.226 membres du personnel en 2017, donc une augmentation de 254 travailleurs, soit 6,4 %. Sans compter le personnel enseignant, bien entendu, qui donne lieu à un paiement direct par la Communauté et où le chiffre est lié à la population scolaire. Cela est donc bien éloigné du chiffre de 6.828 membres du personnel et des 22 % mentionnés dans le journal.

Si nous tenons compte du CPAS, vu l'augmentation du nombre de contrats article 60, nous arrivons alors à une augmentation de 11 %, mais certainement pas de 22 %.

Comme vous le savez, au vu du boom démographique, nous avons investi massivement, ces dernières années, dans nos infrastructures collectives afin de répondre aux besoins de notre population et d'augmenter le nombre de places, notamment en crèches et dans nos établissements scolaires, ce qui a été unanimement salué par le Conseil communal. Après les briques, il faut faire fonctionner ces structures, ce qui nécessite évidemment le recrutement de personnel. Ainsi, par exemple, à la démographie, nous avons eu une centaine d'agents supplémentaires, essentiellement dans nos crèches. Malgré toutes les évolutions technologiques, l'encadrement des enfants nécessite un certain nombre de personnels par nombre d'enfants.

Par ailleurs, d'autres services comme la cellule des horodateurs, les sports, l'organisation ou les ressources humaines ont été renforcés. Le département des affaires économiques a été créé pour mieux servir nos citoyens.

Je tiens à souligner que nous veillons à ce que ces augmentations se fassent tout en maintenant notre budget à l'équilibre.

Le nombre de statutaires était, au 30 juin 2017, de 2.040 équivalents temps plein (ETP) et le nombre de contractuels s'élevait à 2.185 ETP. Tenant compte du nouveau statut et des métiers qui sont de nature contractuelle, le pourcentage de statutaires est aujourd'hui de 76 % et il est plutôt stable. Grâce au nouveau statut, 230 personnes rentreront encore en stage de nomination dans le courant 2018.

S'agissant des initiatives de services numériques et de ce qu'elles ont généré en termes d'efficacité et d'effets sur le personnel, je peux vous répondre lors d'une prochaine séance ou par le biais d'une question écrite.

Si vous le souhaitez, je peux vous fournir le détail concernant la proportion d'hommes et de femmes.

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, het antwoord van mevrouw de schepen stelt mij enigszins gerust want ik vond het toch een opmerkelijke stijging. Het is wel vreemd dat de minister van Pensioenen niet over de juiste cijfers zou beschikken, want hij is toch verantwoordelijk voor de uitbetaling van de pensioenen van de mensen die hier nu werken.

Ik hoop dat de stad inmiddels contact heeft kunnen opnemen met zijn diensten. Als het inderdaad om een vergissing zou gaan, lijkt het mij van essentieel belang dat die wordt rechtgezet.

Ik had ook gevraagd naar het aantal ambtenaren dat woont in de stad Brussel, in het Hoofdstedelijk Gewest en buiten dit gewest. Ik heb daar geen antwoord op gekregen.

Mme Hariche, échevine.- Dans nos effectifs, nous avons 51 % de femmes et 49 % d'hommes ; 39 % des fonctions de dirigeant de niveau A sont exercées par des femmes.

Un tiers de nos travailleurs habitent la Ville de Bruxelles, un tiers dans une des 18 autres communes de la Région et un tiers en dehors de la Région bruxelloise.

Mevrouw Debaets.- Hebt u dat ondertussen rechtgezet bij de bevoegde minister ?

Mme Hariche, échevine.- J'ignore sur quelle base il a effectué ses calculs. Nous avons pensé qu'il l'avait fait sur la base du nombre de personnes, et pas sur la base du nombre d'équivalents temps plein, mais cela ne correspond pas non plus.

Question de M. Ceux concernant les mesures prises ou que compte prendre le Collège pour remédier aux nuisances sonores et autres dans le quartier Saint-Géry

M. Ceux.- Le problème des nuisances sonores dans le quartier Saint-Géry n'est pas neuf. Il a été abordé à de nombreuses reprises. Faire coexister deux fonctions dans un quartier reste difficile. C'est un objectif que nous devons poursuivre et atteindre en imposant des règles strictes aux établissements et, surtout, en les faisant respecter. Nous avons tous été alertés par la coordination du comité de quartier Saint-Géry sur les dernières dérives : nuisances sonores au-delà de 2h30 du matin, tags et nombreux déchets sur les voiries et trottoirs.

Si les tags ont été rapidement nettoyés, les nuisances sonores ont continué de plus belle, notamment par la diffusion de musique à partir de voitures, m'a indiqué la personne au nom de laquelle j'interviens.

Monsieur le Bourgmestre, pourquoi laissez-vous la situation se détériorer et pourquoi vos services de police n'interviennent-ils pas plus rapidement ?

Avez-vous la volonté de mettre fin à ces nuisances ou estimez-vous que l'ensemble du centre-ville doit devenir avant tout un quartier destiné aux fêtards en tous genres.

Je pense que vous oubliez trop souvent les efforts que nous avons déployés ensemble pour faire revenir les habitants au centre de la Ville. En continuant ainsi, vous allez les faire fuir définitivement et ce serait une grave erreur, car le centre des villes ne vit réellement que parce qu'il est habité. J'attends donc vos réponses avec impatience.

Ce sont surtout les habitants qui attendent des mesures efficaces pour lutter contre la toute-puissance des établissements qui ne respectent pas ce à quoi ils se sont engagés dans le passé.

M. le Bourgmestre.- Je suis assez d'accord avec M. Ceux. Les services de police sont sensibilisés à la lutte contre les troubles à la tranquillité publique, et formés à la répression des nuisances sociales et sonores qui, par ailleurs, constitue une priorité du

plan zonal de sécurité.

À cet effet, une patrouille spécifique arpente les quartiers à forte concentration d'établissements horeca. Il s'agit de la patrouille Hypnos. Cette équipe active tous les jeudis, vendredis et samedis en été, et deux fois par mois le reste de l'année, a pour mission de concilier la nuisance liée à la fréquentation des terrasses et des bars, d'une part, et la tranquillité publique et le bien-être des riverains, d'autre part. Il s'agit d'un travail de proximité permettant d'instaurer un véritable échange avec les exploitants des bars qui perçoivent l'enjeu que représente la tranquillité publique dans un centre urbain et cosmopolite tel que la Ville de Bruxelles, mais aussi avec les clients. Cet échange produit un effet préventif, voire dissuasif, non négligeable en matière de réduction des nuisances et, donc, de bonne cohabitation des différentes fonctions au sein de quartiers. Quand ces mesures préventives ne donnent pas de résultat, nous allons jusqu'à la fermeture des établissements qui ne respectent pas les règles.

Par ailleurs, la police de Bruxelles participe activement à la plate-forme Tranquillité publique qui réunit de manière régulière, tous les mois, le service juridique, le département Horeca, le service de l'Urbanisme et le cabinet du Bourgmestre. Sa mission principale est de faire état des problèmes de tapage relayés par les riverains, les services de la Ville ou de la police. Elle permet aussi de travailler sur l'amélioration de la qualité de vie avec l'ensemble des acteurs.

Le quartier Saint-Géry y est toujours repris en point d'attention et certains établissements, sources de nuisances sonores, font l'objet d'un suivi étroit par les services de la Ville. La police intervient régulièrement soit d'initiative soit sur appel du 101. En outre, un groupe de travail réunissant des riverains du quartier Saint-Géry a été créé en septembre 2017. Il se réunit tous les deux mois, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie au sein du quartier et alentour.

En parallèle, des rencontres avec des représentants du comité de commerçants du quartier Saint-Géry ont été organisées. De telles rencontres seront formalisées dans le

cadre d'un groupe de travail dès ce mois de février.

Par ailleurs, le Collège de la Ville de Bruxelles refuse depuis plusieurs années l'organisation d'événements sur l'espace public à Saint-Géry avec diffusion de musique amplifiée sans objectif artistique. Le but est de garantir la quiétude des riverains. À ce propos, les commerçants de Saint-Géry se plaignent du fait que nous refusons désormais de tels événements que nous tolérions jadis.

Enfin, afin de disposer de données objectives et mesurables, toute plainte de riverain est relayée auprès de Bruxelles Environnement. En effet, ce dernier est le seul organisme habilité à réaliser le contrôle des normes de bruit de voisinage et des mesures à l'intérieur d'installations classées. Chaque rapport de mesure sonore est réceptionné par la cellule Tranquillité publique et contact est pris avec le gérant de l'établissement et le plaignant. Il s'agit là d'une compétence régionale.

Estimant que la Ville outrepassait ses droits, le Conseil d'État a, en mars 2017, annulé l'article 123, 2, du Règlement général de police. Je le regrette, car ce dernier devait nous donner la possibilité de sanctionner par amendes administratives les personnes qui généraient des nuisances sonores. Cela a pour conséquence qu'il n'est plus possible d'infliger des amendes aux établissements et commerces pour tapage diurne. Par contre, il est toujours possible d'infliger des amendes pour tapage nocturne.

Nous sommes dans une démarche de recherche d'équilibre. Les établissements horeca de Saint-Géry ont relancé un quartier, dans les années 90 et 2000, qui était en état de paupérisation. Aujourd'hui, nous devons reconnaître que cet équilibre est parfois rompu et nous devons le rétablir. Nous ne ménageons pas nos efforts. Nous mettons en œuvre des solutions structurelles, mais je peux comprendre que pour certains riverains, cela puisse paraître long. Sachez néanmoins que notre détermination est totale.

M. Ceux.- Je remercie le Bourgmestre pour sa réponse positive. Déjà sous la

législature précédente, nous avons tenté d'établir un équilibre. Je constate que sur une période plus ou moins longue, il n'y a plus eu de plaintes. Or, ces derniers temps, de nouvelles ont été déposées. Les établissements s'étaient engagés dans ce processus de revitalisation de la Ville.

Il faut que les gens qui habitent ce quartier puissent y trouver le repos. Je regretterais que les riverains quittent le quartier parce que cet équilibre est rompu. Je compte sur vous pour que toutes les plaintes soient relayées à qui de droit.

Question de Mme Nyanga-Lumbala concernant la publication du magazine

Act'3 par le service Seniors

Mme Nyanga-Lumbala.- Le service Seniors de la Ville de Bruxelles publie depuis de nombreux années le périodique Act'3 à destination de nos aînés.

Moi-même, en tant que senior, je reçois ce magazine en deux exemplaires depuis 2012.

J'aimerais connaître le nombre de seniors qui seraient dans le même cas que moi.

Pourquoi ce gaspillage quand on connaît la situation de précarité avérée de certains Bruxellois ?

Quel est le coût annuel de ce périodique (conception, distribution, impression) ?

Concernant la diffusion de ce magazine, pouvez-vous m'indiquer combien d'exemplaires sont envoyés par la poste et combien sont distribués directement aux seniors lors d'activités, par exemple) ?

Pouvez-vous me détailler le réseau de distribution d'Act'3 ?

Quel est le coût de l'envoi postal ?

M. Courtois, premier échevin.- Madame Nyanga-Lumbala, je n'aurais jamais cru que vous étiez une senior de la Ville de Bruxelles.

Tout d'abord, Act'3, périodique bimestriel, est un outil de communication important et indispensable par lequel le service des seniors communique sur l'ensemble des activités organisées pour les personnes de 55 ans et plus.

Au cours des cinq années que je viens de passer à l'échevinat des seniors, j'ai pu apprécier le travail considérable réalisé par cette équipe, qui touche plus de 35.000 personnes à Bruxelles.

Bien entendu, nous ne diffusons pas Act'3 auprès des 37.500 seniors de la Ville, malheureusement. Se pose alors la question de la communication sur l'ensemble de nos activités, lesquelles sont extrêmement nombreuses.

Au regard de la fracture numérique, le maintien d'un magazine papier est essentiel. Je rappelle que nous venons d'ouvrir l'Espace Louise, un espace de l'état civil auquel nous avons ajouté un espace réservé aux seniors. Des cours y sont donnés en matière de lutte contre la fracture numérique. Mes services ont effectivement constaté que vous apparaissiez deux fois dans leur base de données. Il s'agit d'un doublon ou d'une erreur humaine. Je ne peux pas vous donner de chiffres précis dans ce domaine.

Act'3 est envoyé aux personnes qui en font la demande. Il arrive que des couples habitant sous le même toit s'inscrivent à leurs deux noms, ce qui peut être source de doublons. Nous sommes attentifs à ce point. Nous utilisons également des moyens de communication numériques comme les courriels, les lettres d'information, le site web de la Ville ou Facebook.

Le coût du magazine Act'3 est de 5.553 € par an, ce qui concerne surtout les frais d'envoi. En 2017, nous avons dû externaliser une partie du graphisme, ce qui a généré un coût supplémentaire de 4.948,10 €. Cette situation est en passe d'être résolue, car nous allons engager un graphiste dont l'une des missions sera l'élaboration de ce magazine. Malheureusement, nous n'envoyons que 2.947 Act'3 par la poste ; 5.000 sont distribués dans les espaces seniors, les associations et les services de la Ville qui composent le réseau de distribution.

Act'3 est le support de diffusion de toutes nos activités. Les activités seniors ont été multipliées par cinq, voire par dix. J'essaie de multiplier les activités sportives à

destination des seniors (tai-chi dans les parcs de la Ville, zumba sur la Grand-Place...). Nous organisons également des activités plus intellectuelles dans la Salle gothique, des cycles de conférences, des voyages, des formations contre la fracture numérique...

Le service des seniors se développe et se développera encore. Je rappelle qu'il existe trois catégories de seniors : ceux qui sont bien portants (55-75 ou 80 ans), les 80-100 et les autres.

Mme Nyanga-Lumbala.- Je souhaite que les fichiers soient régulièrement mis à jour afin d'y intégrer les nouveaux seniors et leur permettre de profiter de cet outil de communication important à mes yeux.

Mondelinge vragen van dhrn. Dhondt, Van den Driessche, Maingain en Fassi-Fihri betreffende de stand van zaken in verband met het dossier Eurostadion na de beslissing van de Vlaamse regering tot weigering van het toekennen van een vergunning voor de bouw van het stadion

Questions de MM. Dhondt, Van den Driessche, Maingain et Fassi-Fihri relative à la décision du gouvernement flamand de refuser le permis de construire et d'exploiter pour le projet Eurostadium sur le Parking C

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, het is nu wel duidelijk dat de scheidsrechter het einde van de wedstrijd heeft gefloten. Het is definitief over en uit voor dit project voor het Eurostadion, maar dat scheidt anderzijds toch ook mogelijkheden.

Het College van Burgemeester en Schepenen heeft nu al jaren geïnvesteerd in wat een lege doos blijkt te zijn. De Ecolo-Groenfractie heeft heel die tijd in elk debat daarover telkens weer gehamerd op de obstakels in dit dossier, namelijk de omvang van het project en de problemen op het vlak van mobiliteit.

Onze bezwaren werden echter telkens opnieuw van de tafel geveegd en er werd ons stevast verzekerd dat alles uiteindelijk goed zou komen. De topman van Ghelamco verklaarde twee jaar geleden in een persconferentie dat ze op het vlak van

vergunningen comfortabel zaten. Ik geniet er niet van, maar vandaag is de realiteit heel anders. Het project is inderdaad te groot, het biedt geen oplossing voor de mobiliteitsproblemen en moet dus worden afgevoerd.

Het is dan ook nodig dat dit College zijn verantwoordelijkheid opneemt en een antwoord geeft op de vragen hieromtrent.

De vergunning is geweigerd. Wat zal het de stad Brussel of Ghelamco kosten om de erfpachtovereenkomst, die momenteel niet meer van tel is, definitief op te doeken?

Zijn er kosten verbonden aan de beëindiging van die overeenkomst?

Kan Ghelamco een schadevergoeding eisen van de stad Brussel als ze het eurostadion niet kunnen bouwen en omgekeerd, kan de stad Brussel van Ghelamco een schadevergoeding eisen omdat ze door de vertragingen in het dossier geen wedstrijden meer mag organiseren in het kader van het EK 2020?

Hoe kan dit dossier financieel worden afgerond om misschien ruimte te maken voor een ander dossier dat haalbaar is en dat gedragen wordt door niet alleen de stad Brussel, maar door het hele Gewest?

M. Fassi-Fihri.- Après les épisodes nombreux et pathétiques de ce dossier, le moment est venu de mettre fin à ce mauvais film. Pour nous, arrêter les frais passe par une sortie du bail. Ce même bail, nous le contestons dès le début, car il impose des conditions extrêmement défavorables aux Bruxellois en termes de durée, de contrepartie, de faiblesse du canon, etc.

Je ne comprendrais pas que vous mainteniez ce bail et que la Ville s'enlise dans ce dossier, alors que la convention offre des possibilités de sortie. Une partie peut en effet résilier le bail (1) en cas de force majeure, (2) si le temps imparti pour se préparer à l'Euro 2020 est dépassé, (3) si une des parties n'est plus en état de respecter ses obligations essentielles. C'est effectivement le cas aujourd'hui, puisque ces trois conditions sont remplies.

J'ai entendu le Bourgmestre dire que s'agissant du Parking C, la Ville ferait ce que la Région lui demandait de faire. Monsieur Close, vous étiez à l'époque échevin des

finances et c'est vous qui avez négocié ce contrat. J'espère que vous pourrez vous en sortir sans frais. Vous avez engagé quatre générations de Bruxellois sur des montants considérables, dans un schéma léonin où la Ville doit racheter à 80 % du prix quelque chose qu'elle aurait dû récupérer gratuitement.

J'attends de vous que vous nous annonciez que la Ville a décidé de sortir de ce bail.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, het Eurostadion is dood en begraven. We zullen in de toekomst wellicht nog eens terugkijken naar het verleden en nagaan wat er juist verkeerd is gelopen, maar op korte termijn gaan mijn vragen vooral over de impact van het feit dat het stadion er helemaal niet komt, over de impact op parking C en het project van die ondergrondse parking, over de erfpachtovereenkomst.

Naast het feit dat het spijtig is dat het EK 2020 aan ons land voorbijgaat, ben ik van oordeel dat de beëindiging van de erfpachtovereenkomst een prioriteit is omdat het toch gaat om een overeenkomst van 99 jaar. Daarnaast heb ik het altijd een heel slecht idee gevonden dat een dergelijk strategisch terrein voor 99 jaar worden overgedragen zonder dat men er verder nog controle over heeft.

In tegenstelling tot mijn collega's vind ik de problematiek van de openbare aanbesteding de beste methode om af te geraken van die erfpachtovereenkomst. Ghelamco kan daar onmogelijk nog iets ontwikkelen dat binnen het kader van de oorspronkelijke openbare aanbesteding valt. Dan is het duidelijk. Die erfpachtovereenkomst is voor 1 euro gekregen omdat men de openbare aanbesteding won. Aangezien die openbare aanbesteding eigenlijk nul is en niet uitgevoerd kan worden – ik vind dat het juridisch veel gemakkelijker is om dat te argumenteren – moet automatisch het gevolg van dat voorwerp, namelijk de erfpachtovereenkomst beëindigd worden.

Ik had ook graag geweten wat de toekomst is van het Koning Boudewijnstadion, het Excelsior-atletiekstadion op NEO en de impact van het begraven van het Eurostadionproject op het hele NEO-project.

M. Maingain.- La décision du gouvernement flamand est tombée : il juge le projet d'Eurostadium sur le Parking C contraire à son code d'urbanisme. Il a donc refusé d'octroyer le permis de construction et d'exploitation. Cela fait des mois que nous vous interpellons et que nous vous mettons en garde. J'ose croire que nous recevrons enfin une réponse de votre part sur un projet aussi important.

Mes questions d'aujourd'hui sont simples et elles recevront, je l'espère, des réponses concrètes.

- Vu le retrait de Bruxelles de l'organisation de l'Euro 2020 et qu'aux articles 6.12 et suivants du bail emphytéotique, l'emphytéote s'est engagé à respecter les délais de réalisation du projet Euro 2020 pour l'UEFA (pour rappel, au 1er juin 2018) et que le rejet de la candidature de Bruxelles à l'Euro 2020 est principalement motivé par le non-respect des délais et le non-apport de garanties quant à la réalisation du projet dans les délais impartis ;

- vu que l'emphytéote s'est engagé, conformément à l'article 3.2, à construire le stade conformément aux spécifications techniques reprises en annexe (à savoir celles pour l'Euro 2020), aux exigences de l'UEFA et au planning dont question à l'article 6c de la Convention ;

- vu l'article 6.8 qui prévoit que les UEFA 2020 Tournament requirements doivent être respectés par l'emphytéote ;

- vu que le projet proposé par le promoteur contrevient à l'article 3.3 qui prévoyait : « L'emphytéote n'est pas habilité à établir de grands commerces dans le Stade ;

- vu que le projet contrevient à certains aspects de l'article 6.27, notamment en ce qu'il limite l'usage d'une voirie essentielle au projet Neo ;

- vu que le projet contrevient, au regard de la décision du gouvernement flamand, au Code flamand de l'aménagement du territoire, en contradiction avec l'article 11.1 du bail emphytéotique ;

- vu les articles 11.6 et 11.7 qui rendaient obligatoire, dans le chef de l'emphytéote, d'obtenir le permis d'urbanisme et toute autre autorisation (permis d'environnement par exemple) ;

- au regard du fait que le projet ne dispose plus d'un accord d'un club résident pour sa phase d'exploitation, que le projet n'a pas permis à Bruxelles d'être retenue comme ville organisatrice de l'Euro 2020 et qu'aujourd'hui, ce projet a été jugé non conforme aux prescrits urbanistiques flamands (comme en témoigne le refus de délivrance du permis de construire et d'exploitation), le bail emphytéotique conclu entre la Ville de Bruxelles et le promoteur est-il toujours valable dans ces conditions ?

Deuxièmement, existe-t-il un risque de voir le promoteur se retourner contre la Ville en cas d'échec de ce projet ?

Troisièmement, quelles sont les pistes de sortie de ce bail emphytéotique ? N'est-il pas temps d'y mettre fin, de reconnaître l'échec du projet et de repartir d'une page blanche dans la recherche d'une solution pour un stade national ?

M. Courtois, premier échevin.- Effectivement, ce bail emphytéotique a été signé par la Ville et Ghelamco. Nous devons attendre la décision définitive de la Région flamande pour en connaître la motivation. Et la lecture de ladite motivation nous rassure quelque peu, dans la mesure où un certain nombre d'éléments sont constatés par la Région flamande, qui corroborent qu'une série de conditions du bail emphytéotique n'ont pas été réunies. J'ajouterai même à la liste énoncée par M. Fassi-Fihri l'absence de club résident.

Nous avons sollicité une analyse juridique de la décision du gouvernement flamand au regard du contrat de bail conclu entre la Ville et Ghelamco pour envisager la manière dont nous pourrions en sortir. Ladite analyse vous sera communiquée en toute transparence. La Ville ne souhaite courir aucun risque et elle demandera tous les avis juridiques nécessaires. Il s'agit en effet d'un contrat important qui engage la Ville.

Pourrons-nous introduire une nouvelle demande de permis ? Serait-ce encore dans le

cadre de l'appel d'offres lancé à l'époque ? Ces questions méritent d'être analysées.

L'essentiel est de savoir si nous repartons d'une page blanche avec toutes les parties concernées (Région, niveau fédéral, fédération, etc.) tel que cela a été fait en 1996 par Jean-Luc Dehaene. Le Collège ne demande qu'un stade. La Région nous avait demandé de le construire sur le Parking C. Nous sommes arrivés au bout de cet exercice. Nous devons désormais envisager la manière de considérer le bail qui nous unit à Ghelamco et explorer les diverses possibilités de construire un stade. Je reviendrai un jour, calmement, sur mon analyse personnelle du dossier, lorsque j'en déciderai.

S'agissant des éléments officiels tels que les contrats, les engagements et l'avenir, nous pouvons parler calmement. Je ne fuis aucunement mes responsabilités. Réalisons une analyse objective. Les analyses juridiques vous seront transmises. À ce moment-là, avec toutes les parties, nous verrons ce que nous pouvons faire pour construire un stade à Bruxelles, en Région bruxelloise ou ailleurs. Pour moi, il peut être construit à Anvers, Liège, Marche ou Mons, mais il faut un stade.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, de vorige keer had het College ook geantwoord dat ze kalm zouden reageren en uit de doeken zouden doen wie er verantwoordelijk zou zijn.

Het gaat hier echter gewoon over een project dat niet voldoet aan de basisregels, zijnde de stedenbouwkundige regels. U mag binnenkort kalm een interview geven en de zwarte piet doorschuiven naar gelijk wie, maar hier gaat het over de basis. Dit College heeft een project laten goedkeuren, was zelfs bereid om in de toekomst gigantisch veel middelen te pompen en heeft al gigantisch veel middelen gepompt in een project dat illegaal is, dat nooit gerealiseerd zou kunnen worden. Die verantwoordelijkheid ligt volledig bij dit College.

We zijn nu negen maanden voor de verkiezingen. Dit College kan moeilijk een stabiel College worden genoemd. We hebben drie burgemeesters gekend, heel wat

schepenen zijn de revue gepasseerd. Gemeenteraadsleden van deze meerderheid komen en gaan. Deze meerderheid heeft geen enkel draagvlak om een nieuw project uit te bouwen.

Laat de kiezer beslissen over wat er nu te doen staat en voor ons is het heel duidelijk. Wij pleiten voor de renovatie van het Koning Boudewijnstadion. Het is ook niet de stad Brussel die daar alle financiële lasten voor moet dragen. Waarom moet de Brusselse belastingbetaler opdraaien voor een nationaal stadion? De schepenen wilde echter per se het lintje doorknippen en plaats nemen in de VIP-loges. Daarvoor is er een blanco cheque op de tafel gelegd. Wij gaan daar helemaal niet in mee.

M. Fassi-Fihri.- Je note une évolution dans le discours de l'échevin et du Collège, puisqu'il est envisagé de sortir de ce bail. C'est la première fois que je l'entends, et je m'en réjouis. C'est un minimum et je suis convaincu que cela est tout à fait possible. Il est évident que nous devons repartir d'une page blanche et ne plus nous soumettre pieds et mains liés à une institution sur laquelle nous n'avons aucune prise. Et cela doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Au final, cette affaire aura été un énorme gâchis qui laisse un goût amer dans la bouche : mauvais contrat, mauvais montage institutionnel, mauvais rapport de force.

J'espère que nous connaîtrons une fin heureuse pour ce mauvais film payé par les Bruxellois sans leur accord.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik ben het met de heer Courtois eens dat we voor parking C met een blanco blad moeten beginnen met alle betrokkenen.

Ik ben het niet met hem eens dat er op parking C een voetbalstadion moet komen. Voetbalclub Anderlecht heeft afgehaakt en het EK 2020 gaat aan ons voorbij. Voor wie moeten we dat stadion dan nog bouwen? Er moet echter wel voor gezorgd worden dat Anderlecht zelf haar stadion kan bouwen zoals ze gezegd hebben. We moeten hun een plaats en een vergunning geven zodat het stadion kan worden

gerealiseerd.

Voor het overige denk ik dat de renovatie van het Koning Boudewijnstadion de enige mogelijke optie is, ook voor de atletiek. Dat de overheid de atletiek steunt is goed, maar laat de profclubs zelf betalen voor het stadion. Het koning Boudewijnstadion kan worden gerenoveerd voor de memorial Van Damme, voor de EK atletiek, voor andere groepssporten, voor sportlabo's. Maak het ook groot genoeg zodat, in afwachting van de bouw van de stadions van andere clubs, de nationale ploeg er in kan blijven spelen.

M. Maingain.- Pour la première fois, j'entends M. Courtois et le Collège enterrer le projet d'Eurostadium tel que prévu par le bail emphytéotique. J'entends que vous voulez prendre le temps de la consultation juridique. Après avoir dépensé plus d'un million d'euros et avec le temps de réflexion qui vous a été laissé, je pensais recevoir d'ores et déjà une réponse juridique. Toutefois, je pense que vous avez raison de prendre le temps de la réflexion et d'attendre les avis juridiques. Ce qui importe, c'est de savoir si les Bruxellois devront payer une deuxième fois l'échec de ce projet. Ils l'ont déjà payé une fois en frais d'études, d'avocats et autres. J'espère que le bail que vous avez négocié protégera les Bruxellois d'un retournement de situation et d'un éventuel dédommagement.

Je prends acte de cet échec et il appartiendra à l'électeur de juger la manière dont le Collège a mené le projet. Il faudra aussi l'apprécier au regard de l'absence d'implication du fédéral et du jeu que certains ont joué en arrière-plan de ce dossier.

Question de Mme Lemaitre concernant des incidents à l'Athénée Marguerite

Yourcenar le 25 janvier 2018

Mme Lemaitre.- Il m'est revenu que ce jeudi 25 janvier, sur le temps de midi, des policiers ont mené une enquête de la plus haute importance au sein de l'Athénée Marguerite Yourcenar : déterminer quels élèves de première secondaire avaient crié « poulets » depuis la cour alors que les agents passaient à proximité de l'athénée.

Pour résoudre cette enquête, ils ont utilisé les grands moyens. Ils sont entrés dans l'établissement, ont demandé à pouvoir visionner les images des caméras de surveillance et ont demandé d'aller chercher les élèves coupables dans leurs classes, afin de les sermonner et de les menacer de faire payer une amende à leurs parents...

Si je ne disconviens pas de ce que nos agents doivent être respectés, ce n'est sans doute pas la meilleure façon de le faire. En effet :

- Une école n'est pas un lieu ouvert au public. Les policiers ne peuvent pas y entrer comme ils le veulent et ils doivent d'abord avoir l'autorisation du chef d'établissement. Cette autorisation a-t-elle été demandée et accordée ? Avez-vous été tenue au courant de cette visite policière ?

- Si les policiers sont entrés avec l'accord du chef d'établissement, cela ne signifie pas pour autant que l'entièreté de l'opération soit régulière. En l'occurrence, ils auraient demandé à visionner les images des caméras de surveillance. La loi caméra prévoit que le responsable du traitement ou la personne agissant sous son autorité peut exiger la production d'un mandat judiciaire dans le cadre d'une information ou d'une instruction. Est-ce que cela a été le cas ? Un tel document a-t-il été produit par les agents de police ?

- Le chef d'établissement doit, en principe, informer complètement les jeunes de leurs droits. Cela a-t-il été fait ?

- Les agents auraient menacé les enfants d'amende pour leurs parents. Est-ce réellement le cas. Y aura-t-il des poursuites ?

L'école est un sanctuaire. Elle doit rester protectrice pour les enfants. Ici, des gamins de 12 ans qui ont fait une bêtise, sans doute, ont été intimidés par des agents de police parce qu'ils avaient fait une connerie. A priori, le problème aurait pu se régler simplement, les agents informant la cheffe d'établissement qui se serait, elle, chargée de remonter les bretelles de ces gamins. Ils n'auraient pas passé, à quatre, plus d'une heure dans l'école et auraient pu se pencher sur des choses plus importantes et plus urgentes.

De plus, si je comprends qu'un chef d'établissement qui se retrouve face à quatre policiers ait tendance, légitiment, à suivre leurs ordres, je m'inquiète que les droits des élèves n'aient pas été respectés. Y a-t-il, dans la formation de nos directions, un module précisant les droits et les obligations des chefs d'établissement face à une opération de police ?

Mme Hariche, échevine.- La plupart des éléments que vous avez énoncés sont exacts, mais ils ne le sont pas sur tous les plans.

Le 25 janvier vers 13h30, des élèves sortant du réfectoire et pénétrant dans la cour arrière ont interpellé des agents en leur criant « poulets, poulets ». Les agents se sont présentés à l'école et ont demandé à rencontrer les enfants. Les éducateurs ont donc appelé la préfète à qui les policiers ont expliqué les faits et leur volonté de s'adresser aux enfants sur les insultes proférées et sur leur rôle au sein de notre société bruxelloise.

La directrice est au courant du fait que pour une arrestation, les policiers doivent être en possession d'un mandat produit par un juge. On n'était pas du tout dans ce cadre, mais dans celui d'insultes proférées par des enfants et de policiers qui souhaitaient s'adresser à eux sans intention de dresser procès-verbal ni d'infliger des amendes. Afin de ne pas mêler les enfants qui n'étaient pas impliqués, c'est cette même directrice qui a visionné les images, identifié les enfants et les a fait venir dans son bureau.

Ces cinq enfants de première année secondaire se sont rendus avec elle dans son bureau où les agents ont expliqué que ce genre de propos étaient mal placés, que leur métier était d'aider la population et de veiller à sa sécurité, qu'ils méritaient d'être respectés et que le respect devait évidemment être réciproque. Ils ont également rappelé aux enfants qu'ils étaient mineurs et qu'en cas de « bêtise », leurs parents

devaient en répondre. Ils ont aussi demandé le numéro de gsm des parents afin de leur faire part de ce qu'il s'était passé en convenant a priori qu'il s'agissait strictement d'un appel préventif et certainement pas d'une convocation avec PV et amende à la clé.

La préfète a estimé pour sa part que la remontrance des agents était suffisante et qu'aucune sanction complémentaire ne devait être donnée.

Il s'agit, comme vous le dites, d'une bêtise de jeunes adolescents, d'enfants de 12 à 13 ans qui ont été sermonnés. Ce sermon est tout de même la conséquence de leurs actes, et le rôle de l'éducateur se situe précisément là. Et si vous soutenez que les enfants ont été impressionnés, je vous dirai que c'est plutôt rassurant et que, probablement, ils ne recommenceront plus.

La préfète a réagi comme il se devait, dans le respect des droits des enfants, et cette rencontre entre les élèves et les policiers insultés a donné lieu à un acte pédagogique. La préfète a appelé les cinq parents : aucun n'a été appelé par la police. Pour moi, l'incident est clos. Il ne faut pas lui accorder d'importance démesurée ni le considérer comme un acte grave.

Mme Lemaitre.- Je remercie l'échevine pour sa réponse rassurante. J'attire toutefois l'attention sur le fait qu'il n'est vraiment pas anodin que des policiers pénètrent dans une école. En l'occurrence, vous dites que la directrice a donné son accord et que c'est bien elle qui a visionné les images des caméras de surveillance. Même pour une simple remontrance, il faut bien séparer les deux métiers. Le métier de l'école consiste à éduquer ; le métier de la police consiste à faire respecter la loi. Selon moi, ce n'est pas une bonne idée de demander à la police d'éduquer. À chacun son rôle. L'école doit rester un lieu protecteur pour les enfants, surtout quand ils ont 12 ans. Je vous remercie pour votre réponse rassurante.

Mme Hariche, échevine.- Les directions d'établissement sont au fait que l'école est un lieu où l'enfant doit être protégé et qu'effectivement, la police n'y intervient, pour une arrestation, un interrogatoire ou autre, qu'avec un mandat émis par un juge. En l'espèce, la situation était totalement différente. Confronter un enfant de 12 ou 13 ans, qui a proféré des insultes, à la personne qui a été insultée, mais dans un cadre éducatif, ne constitue aucunement une confusion de rôle. Rappeler à l'enfant que le respect se mérite est un acte pédagogique qui a son importance. J'espère que ces enfants ont eu peur à un moment donné. S'ils avaient, en plus, été arrogants ou totalement insensibles à leur rencontre avec les personnes insultées, il aurait fallu s'en inquiéter.

Question de M. François sur la rénovation des logements sociaux au Rempart des Moines et la problématique des logements adaptés pour les familles nombreuses

M. François.- Un article de presse daté du 27 janvier dernier relatait les conditions de vie déplorables d'une famille nombreuse habitant un logement social, dans l'un des blocs du Rempart des Moines. Humidité, moisissures, insalubrité...

Comme vous le savez, les appartements au Rempart des Moines qui appartiennent au Logement bruxellois font l'objet d'un plan de rénovation menée par la SLRB. Même si c'est bien une tutelle régionale, on ne peut pas tolérer qu'une famille bruxelloise vive à huit dans un 55 mètres carrés insalubre.

Je plaide pour que la Ville de Bruxelles contrôle le Logement bruxellois, dont le président du conseil d'administration est l'échevin Zian, et pour que des actions concrètes soient prises en urgence pour cette famille qui ne peut décemment attendre la fin des rénovations prévues.

J'en profite pour revenir de manière plus large sur la capacité de la Ville d'accueillir des familles nombreuses. Combien la Régie foncière ou autre a-t-elle de logements

destinés aux familles nombreuses ? L'offre est-elle suffisante et quels sont les éventuels projets de nouvelles unités ou de rénovations incluant des appartements adaptés à de telles compositions de ménage ?

M. Zian, échevin.- Comme vous me citez nommément dans votre question, j'ai cédé à mon collègue en charge du logement, M. Ouriaghli, le privilège de vous répondre le premier. C'est dire l'importance que j'accorde à votre question.

Je me permettrai, en préambule, une remarque d'ordre général. À mon humble avis, nous devons tous, au sein de cette assemblée, nous efforcer de traiter de sujets d'intérêt général, et non utiliser ce Conseil comme tribune pour dresser le tableau malheureux de situations individuelles.

Mais au-delà, je crois comprendre ce que vous voulez dire, et je pense que nous partageons les mêmes préoccupations et, surtout, le même attachement à la loi fondamentale de notre pays, dont l'article 23 garantit le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et, donc, le droit à un logement décent.

La réalité bruxelloise n'en est pas moins difficile : 40.000 personnes sont en attente de l'attribution d'un logement social et si les pouvoirs publics régionaux - la Ville est exemplaire en la matière - s'efforcent de créer des logements en conséquence, l'offre est encore tout à fait insuffisante face à la hauteur de la demande.

Toutes les sociétés immobilières de service public (SISP) bruxelloises font face aux mêmes problématiques. La réalité de la surpopulation dans les logements est en constante modification de par les arrivées, les regroupements familiaux, les naissances et les décès. Dans ce contexte, les cellules familiales sont sans cesse en évolution, ce qui génère des situations de vie de plus en plus difficiles pour les locataires dont la famille s'agrandit tout en restant dans le même logement. Une politique active est donc menée en matière de mutation pour adapter au plus vite le logement proposé aux évolutions de la composition de ménage.

Pour le cas particulier que vous citez, le Logement bruxellois l'a découvert, comme vous, dans la presse, mais il n'a pas pu identifier le locataire, ce dernier utilisant un nom d'emprunt. La composition de ménage telle que décrite par l'intéressé ne correspond à aucune composition connue sur le site Rempart des Moines. Les désordres d'humidité par condensation évoqués par cette famille sont probablement liés au surpeuplement sévère de l'appartement.

Croyez-bien que la Ville de Bruxelles et le Logement bruxellois sont bien conscients des conditions de vie difficiles des locataires du site Rempart des Moines et ne prennent pas cela à la légère. Compte tenu du calendrier du chantier, le Logement bruxellois, depuis le 1er janvier 2018, ne remet plus en location les appartements de ce site qui viennent à se libérer, soit du fait d'une mutation ou d'un transfert, soit du fait de la réception d'un préavis remis par le locataire.

Dans ce cadre, il est prévu de reconstruire 350 logements moyens et sociaux. Au-delà de la mise à la disposition des locataires d'un bâti remis à neuf, ce dernier aura également pour effet d'améliorer la mixité sociale sur le site et de participer à une meilleure intégration de ce nouvel ensemble au sein du quartier. Parallèlement, 110 logements seront construits sur d'autres terrains mis à la disposition du Logement bruxellois par la Ville de Bruxelles.

Enfin, pour ce qui concerne l'accueil de familles nombreuses au sein des logements de la Régie foncière, je cède la parole à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli, échevin.- Les chiffres relatifs aux logements de la Régie foncière de la Ville destinés aux familles nombreuses figurent dans son budget 2018. Nous disposons de 636 appartements de trois chambres ; 102 appartements de quatre chambres ; 8 appartements de cinq chambres. Cela représente un total de 746 logements destinés aux familles nombreuses. Sur un patrimoine de plus de 3.600

logements, cette offre est évidemment inférieure à la demande. En effet, les logements de trois, quatre et cinq chambres de la Régie foncière font l'objet de fortes sollicitations, raison pour laquelle nous avons élargi cette offre en prévoyant, dans chaque nouveau projet de la Régie foncière, un quota de 20 % de logements de trois et quatre chambres.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles dispose aussi d'un parc de grands logements, ainsi que l'Agence immobilière sociale à Bruxelles (AISB). Nous pouvons vous communiquer les chiffres si vous le souhaitez.

M. François.- Aucune de mes interventions n'utilise une situation personnelle pour faire du populisme. J'ai été interpellé, comme vous, par une situation personnelle que la presse a relayée. Je m'inquiétais juste de savoir ce qu'il se passait pour cette famille qui habite la Ville de Bruxelles.

Ma question portait également sur les compositions de ménage inhabituelles pour lesquelles la demande est forte.

Ne me dites pas que j'utilise des situations personnelles pour en faire une tribune populiste.

M. Zian, échevin.- Je l'ai très bien compris, raison pour laquelle j'ai rapidement recadré la portée de votre question de manière beaucoup plus générale.

Question de Mme Moussaoui concernant les logements adaptés pour une occupation par une personne en situation de handicap

M. le Président.- À la demande de l'auteure, la question orale est transformée en question écrite.

**Question de M. Wauters concernant le rejet du recours introduit par des
commerçants du centre contre les travaux du piétonnier**

M. Wauters.- Le 29 janvier dernier, j'ai lu dans la presse que le recours introduit par les commerçants du centre-ville contre le permis autorisant les travaux d'aménagement du piétonnier avait été rejeté par le Conseil d'État. Au-delà de la décision même, il est particulièrement intéressant d'ajouter que ce même Conseil d'État a estimé, dans son attendu, que la suppression du permis de travaux demandée par ces commerçants ne ferait qu'aggraver la situation.

Nous pouvons en déduire que le Conseil d'État reconnaît ce que nous disons depuis toujours, à savoir que la situation est difficile, voire grave pour beaucoup de commerçants du centre-ville. Ce n'est pas le piétonnier, dit le Conseil d'État, mais plutôt le plan de circulation qui est la source de nuisances pour les commerçants. Plusieurs membres de notre groupe se sont exprimés à ce sujet à plusieurs reprises en plaidant pour un plan de circulation différent et mieux pensé.

À la fin de l'année passée, monsieur le Bourgmestre, vous vous êtes exprimé sur une chaîne de télévision. Vous avez évoqué l'empathie nécessaire dans le cadre de ce gros chantier, en disant que 2008 serait le moment de renouer un contact fort entre commerçants du centre-ville et autorité publique, ce à quoi le journaliste a répondu que nous étions en année électorale...

Votre échevine, Mme Ampe, est-elle sur la même longueur d'onde que vous et prévoyez-vous la mise en place d'un vrai plan de circulation concerté avec les habitants et les commerçants du centre-ville ?

Quelles sont vos pistes d'action et, surtout, quand comptez-vous les mettre en œuvre ?

M. le Bourgmestre.- Je ne commenterai pas la décision du Conseil d'État, laquelle est favorable à la Ville. En cas de recours, il n'y a jamais de victoire. Certaines associations ont retiré leur recours, ce qui prouve que le dialogue est possible. D'autres ne souhaitent pas le faire, et je le regrette. Nous avons rencontré tout le

monde. J'ai l'impression que le dialogue est de plus en plus étroit avec les associations de commerçants et d'habitants. Je les rencontre souvent. Il s'agit d'un projet complexe. Avec le commencement des travaux, les gens se rendent compte de l'effet produit. Une grosse partie du chantier sera terminée avant l'été, entre la rue du Fossé aux Loups et la rue du Marché aux Poulets. Nous espérons commencer avant l'été les travaux sur le tronçon entre Fontainas et Bourse. La durée des travaux sera de deux ans. Il est heureux que ce recours n'ait pas abouti, car cela aurait bloqué les travaux.

Je crois beaucoup à la fonction organique des villes. Nous avons élaboré un plan et amélioré certains de ses éléments. Je ne crois pas aux situations figées. Une ville évolue. Nous avons pris une direction et nous essayons de nous y tenir, mais nous resterons à l'écoute des initiatives positives prises par les uns et les autres.

Le dialogue existe. Ma porte et celle de Mme Ampe sont ouvertes. Tous les jours, nous réfléchissons aux idées neuves qui ressortent de ces concertations. Nous réévaluons la situation à tout moment en tenant compte des usagers faibles, sans interdire aux voitures d'entrer en ville. C'est un projet qui demande de l'ambition, et c'est ce que nous essayons de traduire dans les faits.

M. Wauters.- Le ton a changé. Je suis le premier à me réjouir du fait qu'un véritable dialogue soit instauré et que la situation évolue en fonction des propositions soumises. C'est ce qui aurait dû être fait dès le départ. Cela aurait évité les recours. J'aurais aimé quelque chose de plus précis en termes de calendrier. Il ne faudrait pas que le chantier traîne et que les commerçants encore présents continuent d'être confrontés aux mêmes problèmes.

M. le Bourgmestre.- Tous les permis ont été délivrés par la Région et tous les lots ont été adjugés par Beliris. Les matériaux ont été choisis. Nous sommes en phase de réalisation. Les interventions des impétrants sont en grande partie terminées. Les aménagements des stations de métro sont fort avancés. La station de métro de

Brouckère devrait être achevée cette année. Les aménagements des places seront entamés après la réalisation des corridors qui les relient. La raison en est que le permis pour la Bourse a été plus long à obtenir et que nous avons décidé de ne pas attendre. J'espère qu'à la fin 2019, l'ensemble du chantier sera terminé. Tous les mois, nous tenons des réunions avec la Région, Beliris et les entrepreneurs pour progresser le plus rapidement possible. Nous prenons nos responsabilités, puisque nous sommes prêts à payer les surcoûts liés à l'accélération des travaux.

Toutefois, je rappelle que nous ne sommes pas le maître d'ouvrage, même si nous travaillons en parfaite collaboration avec lui.

Question de M. Maingain relative à l'avis de Brulocalis sur la liberté de filmer et retransmettre les Conseils communaux

M. Maingain.- Brulocalis s'est récemment penchée sur la question de l'autorisation de filmer et retransmettre les séances du Conseil communal. Son avis est assez clair : l'interdiction est jugée trop restrictive.

Or notre règlement d'ordre intérieur prévoit en son article 35 : « Sauf autorisation expresse du Président, il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer une séance du Conseil communal ou de photographier des membres pendant la séance. Les débats de la séance publique sont enregistrés à la seule fin de rédaction du procès-verbal et du compte rendu intégral de la séance par les sténotypistes - que je remercie pour leur travail - en collaboration avec le Secrétariat. En aucun cas, cet enregistrement ne pourra être utilisé à d'autres fins que celles précitées ni être transmis à quiconque. »

Notre règlement d'ordre intérieur est donc en contradiction avec l'avis de Brulocalis. En effet, si Brulocalis rappelle que l'interdiction est contraire à la Constitution et trop restrictive, elle admet également que des conditions strictes peuvent être mises à l'enregistrement et à la retransmission des débats par des membres du Conseil ou des personnes extérieures.

Il conviendrait donc d'inverser la logique de notre règlement d'ordre intérieur et d'autoriser le droit d'enregistrement audio ou vidéo du Conseil, et d'en fixer les conditions dûment motivées.

En outre, à l'heure de la désaffection croissante des citoyens envers le monde politique, je profite de cette question pour relancer le débat sur la retransmission de notre Conseil communal sur le site internet de la Ville.

M. Weytsman, échevin.- Concernant l'avis de Brulocalis, je n'en avais pas connaissance. Une demande a été faite pour le recevoir. Je le lirai avec plaisir dès réception. Mais je me réjouis de ce qui, apparemment, y est écrit.

Le Collège est favorable à la mise en place d'un mécanisme de retransmission du Conseil. Mais, comme vous l'avez très justement souligné, cela a des implications notamment sur le règlement d'ordre intérieur.

Très concrètement, un projet est sur la table. L'idée est triple :

- transparence : nous étudions la manière de filmer le Conseil, à quel coût et avec quel partenaire ;
- éducation citoyenne : la plateforme Bepart serait utilisée pour produire de l'information sur ce qu'est un Conseil, ce qu'il s'y passe...
- interactivité : nous aimerions à terme permettre au citoyen d'interagir avec les Conseillers communaux pendant le Conseil communal.

Tout ne pourra pas être fait en une fois, mais nous travaillons à ce que, très rapidement, les séances du Conseil soient filmées et mises en ligne en temps réel pour les citoyens.

M. Maingain.- Je me réjouis de constater que cette demande est reçue favorablement par le Collège. Il serait utile que nous travaillions ensemble, majorité et opposition, sur les conditions et modalités d'une telle retransmission de notre Conseil communal.

Cette démarche apportera davantage de participation citoyenne à nos séances.

Question de M. Ceux concernant les intentions précises du Collège vis-à-vis du devenir de l'église du Béguinage

M. Ceux.- Un article paru dans le journal Bruzz nous apprend que le Collège souhaite donner une nouvelle fonction à l'église du Béguinage. Quelle fonction ? L'article nous confirme que vous ne souhaitez pas vous exprimer publiquement à ce sujet. C'est malheureusement une manière de faire dont nous avons un peu l'habitude ces derniers temps.

L'église du Béguinage est un bijou architectural. Elle a été rénovée de manière fondamentale sous la législature précédente, mais ce n'est pas une raison pour faire main basse sur la totalité du bâtiment. Cette église est encore très utilisée et elle est un lieu emblématique de la politique d'accueil à Bruxelles.

L'article indique que vous lieriez son avenir à celui de Sainte-Catherine, qui reste un lieu de culte important. Nous nous demandons si les mêmes erreurs ne sont pas commises avec l'église du Béguinage. Vous dites être en discussion avec les autorités religieuses, mais c'est le fait de ne pas avoir discuté avec les paroissiens de base qui a fait de Sainte-Catherine ce qu'elle est aujourd'hui.

Il serait parfaitement possible de faire cohabiter lieu de culte et lieu d'exposition, ce qui semble être le souhait de ceux qui la font vivre aujourd'hui.

S'agissant du timing, vous souhaitez prendre une décision pour la fin juin, juste avant le renouvellement de notre Conseil, et ainsi engager la prochaine majorité. Ce n'est pas la meilleure façon d'agir d'un point de vue démocratique.

En résumé, quel est votre projet pour l'église du Béguinage ?

M. Courtois, premier échevin.- Je suis étonné que le journal Bruzz publie un article sur l'église du Béguinage. En tout cas, ce n'est pas sur la base de mes informations, car je n'ai jamais reçu ses journalistes. Je ne me suis jamais exprimé publiquement sur

l'église du Béguinage.

Lorsque j'ai pris mes fonctions au Collège, nous avons décidé de proposer de dédier l'église Sainte-Catherine à de nouveaux projets sous l'impulsion du cardinal de l'époque. Je rappelle à tous ceux qui veulent désacraliser un lieu cultuel que la signature finale appartient aux autorités ecclésiastiques. C'est nous faire un mauvais procès relativement à l'église Sainte-Catherine. Nous avons voulu savoir si d'autres projets existaient pour l'église Sainte-Catherine, *in tempore non suspecto*. Nous avons reçu 49 projets, dont nous en avons sélectionné cinq, puis trois. Mais vu l'absence de financement, nous avons conservé l'église Sainte-Catherine comme lieu de culte, aujourd'hui fort fréquenté, même le dimanche. Grâce aux autorités ecclésiastiques et au prêtre officiant dans cette église, elle est redevenue un lieu où le culte peut se dérouler de manière adéquate.

L'église Sainte-Catherine est désormais ouverte tous les jours. Le samedi après-midi, elle accueille bon nombre de touristes. C'est donc un mauvais procès de nous dire que nous l'avons laissée à l'abandon. Nous lui avons redonné la possibilité d'accueillir un culte dans de bonnes conditions.

Je m'intéresse à l'église du Béguinage notamment parce qu'elle est l'une des plus belles églises du patrimoine historique de la Ville de Bruxelles. Ensuite, elle fait partie d'un site magnifique que l'on pourrait même qualifier de romain, d'italien. Avec mon homologue en charge des espaces verts, nous avons décidé de mettre un peu de verdure, à la demande des habitants du quartier.

Nous avons ouvert une réflexion sur l'avenir de l'église du Béguinage avec les habitants et les autorités ecclésiastiques pour envisager d'y cumuler activités culturelles et expositions de collections d'art sacré. L'évêché est également à l'origine de cette initiative. Bien entendu, une telle démarche engagerait des frais importants (déshumidification, conservateur, personnel). L'idée n'est certainement pas de laisser

cette église à l'abandon. Au contraire, l'objectif est d'en faire quelque chose de beau et d'esthétique en adéquation avec la protection du patrimoine et le culte. Dorénavant, l'église Sainte-Catherine absorbe la plupart des pratiquants et nous imaginons mal une même affluence à l'église du Béguinage.

Notre réflexion se fait en totale concertation. La semaine passée, j'ai reçu le curé actuel et des représentants de l'église pour entendre leurs avis. Ils nous soumettront des propositions et nous les écouterons.

M. Ceux.- Je vous remercie pour votre réponse complète. Je ne vous ai jamais mis en cause concernant Sainte-Catherine. J'ai simplement dit qu'à une époque, il avait été imaginé de ne plus la conserver comme lieu de culte. L'avenir a montré que c'était une erreur et je ne voudrais pas que cela se répète pour l'église du Béguinage.

J'ai simplement lu l'article dans Bruzz qui débutait ainsi : « Het stadsbestuur zal de komende weken samen met de kerkfabriek verschillende pistes bestuderen. Dat zegt de woordvoerder van bevoegd schepen Alain Courtois (MR) aan BRUZZ. Welke mogelijkheden de Stad precies bestudeert, wil de schepen niet kwijt. »

Faire coexister lieu de culte et lieu d'exposition dans ce bâtiment, qui le mérite, est une bonne piste.

Mondelinge vraag van mevrouw Debaets betreffende de bouw van tijdelijke zwembaden in Brussel

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, eerste schepen Courtois kondigde in 2014 met veel passie en overtuigingskracht aan dat er in de stad tegen het einde van de legislatuur twee tijdelijke zwembaden bijgekomen zouden zijn. Zo zou er een komen aan het kanaal en een in het zuiden van de stad.

Nu, bijna vier jaar later, is er nog altijd geen druppel zwemwater te bespeuren en dat is jammer want u weet allemaal dat Brussel een chronisch tekort heeft aan openbare zwembadinfrastructuren.

Als ik kijk naar projecten zoals *Au bord de l'Eau*, een schitterend project dat voor heel wat kinderen, die vaak uit een minder gegoed milieu komen, de enige manier is om zich te amuseren in de vakantie, dan kan ik alleen maar bevestigen dat daar echt wel nood aan is. Waarom zijn er vier jaar later nog altijd geen concrete pistes voor de tijdelijke zwembaden?

Eigenlijk ben ik niet zo'n voorstander van een zwembad, maar wel van een ecologische zwemvijver. Ik kan mij immers inbeelden, en dat zal waarschijnlijk ook een deel van uw antwoord zijn, dat u bij zo'n zwembad op een aantal obstakels botst. Ik denk aan technische obstakels, stedenbouwkundige vergunningen, financiële moeilijkheden, en ik zou dat misschien nog kunnen begrijpen. Misschien is het nuttig eens in andere steden te gaan kijken. Berlijn heeft bijvoorbeeld 68 zwembaden. Londen heeft er tien, en dat zijn geen zwembaden, maar ecologische zwemvijvers die niet duur in aanleg zijn. Het onderhoud is ook niet duur want het zijn de planten die het water reinigen. Ook ecologisch zit dat goed, want er komt geen chloor aan te pas of er moeten geen andere schadelijke stoffen worden gebruikt.

Waarom kunnen wij dat niet? We kunnen beginnen met één vijver, bijvoorbeeld in het Terkamerenbos. Dat is een plaats waar in de zomer bij de eerste zonnestralen heel wat families komen picknicken of zonnebaden. Kan één van die weiden niet worden omgetoverd in een ecologische zwemvijver? Op die manier kan één van die beloftes worden gerealiseerd.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik heb enkele jaren geleden in de gemeenteraad inderdaad gezegd dat ik streef naar tijdelijke zwembaden. Het was de bedoeling om het zwemaanbod uit te breiden, want momenteel hebben wij maar drie zwembaden. Dat is niet genoeg want die zwembaden zijn nu beperkt tot de scholen en zwemclubs zodat de burger die in de voor- of de namiddag wil gaan zwemmen verhinderd wordt om dat te doen. 67% van de capaciteit van een zwembad hangt af van de scholen.

Dat was de reden voor de lancering van die piste. Ik heb meer dan drie jaar alle mogelijkheden bestudeerd. Er zijn zelfs buitenlanders, Fransen en Zwitsers, naar hier

gekomen met voorbeelden van tijdelijke zwembaden. Het grootste obstakel voor de tijdelijke zwembaden is de kwaliteit van het water. Ik wil op dat vlak dan ook geen enkele toegeving doen.

Dat sluit echter niet uit dat wij nog met andere projecten bezig zijn. Er moeten drie elementen worden bestudeerd.

Het eerste element is de plaats. Wij hebben praktisch alle mogelijke plekjes van de stad Brussel bestudeerd, ook het Terkamerenbos. Daar stelde zich het probleem van de kwaliteit van het water.

Tijdens de zomerperiode van 2017 hebben we op het einde van de Maria-Christinastraat *Au Bord de l'Eau* gehad. We zullen dat evenement dit jaar nog herhalen.

Momenteel zijn we nog bezig met een project van *Pool is cool* aan het Paleis voor Schone Kunsten. We hebben daar een akkoord op voorwaarde dat de kwaliteit van het water voldoet.

Ik heb ook vastgesteld dat de Vlaamse Gemeenschapscommissie, dankzij het kabinet van mevrouw Debaets, voor de eerste keer de bouw van een zwembad in Brussel heeft gefinancierd.

Mevrouw Debaets, u bent lid van het College van de VGC. Ik vraag mij af of u in het kader van die nieuwe projecten geen financiële ondersteuning kunt bieden.

We zijn dus op onderweg, maar er liggen obstakels op die weg en het voornaamste voor ons is en blijft de kwaliteit van het water. Zwembaden impliceren ook nog andere infrastructuren zoals kleedkamers, sanitair, enzovoort. Dat maakt het niet gemakkelijker. Tot zover de stand van zaken.

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, nog een korte reactie. Ik begrijp dat een en ander niet eenvoudig is, maar de vaststelling is dat u nog nergens staat. Het klopt dat de VGC een aantal initiatieven ondersteunt zoals *Au Bord de l'Eau* en *Pool is Cool*, maar dat zijn ploeterbaden voor kinderen.

Het is goed dat het Terkamerenbos wordt onderzocht en de kwaliteit van het water is zeker een bekommernis. Het is echter niet omdat de kwaliteit van het water nu niet

goed is, dat het niet geregeld kan worden. Het water kan gezuiverd worden door planten, enzovoort, en in de toekomst is daar misschien wel een mogelijkheid.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende het cultuurpartnership met de ULB en andere universiteiten

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ongeveer een maand geleden sloten de ULB en de stad Brussel een cultuurpartnerschap af.

Wat is de bedoeling hiervan? Wat is het voorwerp van de overeenkomst en wie nam het initiatief ter zake?

Is het de bedoeling dat er een gelijkaardig initiatief genomen wordt met de andere universiteiten die hier aanwezig zijn zoals Saint-Louis/UCL, de Erasmushogeschool/VUB en Odisee/KUL en binnen welke tijdsspanne kan dat gebeuren?

Mevrouw Lalieux, schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik bevestig dat de stad Brussel een cultuurpartnerschap heeft gesloten met de ULB. Zoals uitgelegd in de overeenkomst die de gemeenteraad onlangs heeft goedgekeurd gaat het hier om het ontwikkelen van cultuurprojecten die de ULB opent met de stad.

Het initiatief komt er op aanvraag van de ULB. De historische banden tussen de stad en de universiteit rechtvaardigen volledig deze structurele samenwerking. De hoofdzetel van de universiteit bevindt zich op het grondgebied van de stad Brussel. Tot nu toe bestaan er geen andere projecten met andere universiteiten. Als er aanvragen toekomen, zullen wij die onderzoeken.

Question de M. Maingain relative à la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne 2030

M. Maingain.- Il y a plus d'un an, la Région bruxelloise lançait l'idée de porter la candidature de Bruxelles comme Capitale européenne en 2030.

Depuis lors, la Région a débloqué des budgets et lancé des missions en vue de sensibiliser, réfléchir, prospecter et mobiliser les acteurs culturels, socioéconomiques et politiques autour des enjeux de cette candidature. Elle a créé une plateforme réunissant les réseaux culturels bruxellois du Réseau des arts à Bruxelles, du Brussels Kunstenoverleg, du Conseil bruxellois des musées et de la Concertation des centres culturels bruxellois. Elle a également lancé des études de faisabilité, via visit.brussels, et juridiques.

Enfin, elle a prévu la création d'un comité scientifique réunissant des personnalités reconnues pour leur contribution aux questions et enjeux soulevés par cette candidature.

Quel que soit le dynamisme de la Région dans ce dossier, la candidature devra *in fine* être portée par une ville, en l'espèce par la Ville de Bruxelles.

Quels sont les contacts, collaborations et coordinations entre la Ville de Bruxelles et la Région sur le projet de candidature de Bruxelles comme Capitale européenne en 2030 ?

Quelles sont les actions que la Ville compte entreprendre pour soutenir et préparer cette candidature ?

Mme Lalieux, échevine.- Le ministre-président a exprimé sa volonté que Bruxelles soit Capitale européenne en 2030. La Ville juge cette idée excellente pour le rayonnement culturel de la ville et de la Région, pour l'emploi, le tourisme et le développement des institutions. Pour le moment, la balle est dans le camp du

gouvernement de la Région bruxelloise, qui a créé un groupe de travail. Nous y sommes représentés, notamment dans le réseau des musées. Si l'analyse est probante, j'imagine qu'il reviendra vers la Ville et nous serons prêts à porter une telle candidature.

M. Maingain.- Il s'agit d'une belle ambition que la Ville et la Région peuvent porter ensemble, et DÉFI vous soutiendra dans cette démarche.

Question de M. Ceux concernant la problématique du stationnement suite au chantier avenue des Croix de Guerre et la mise en place d'une nouvelle zone bleue

M. Ceux.- Je suis déjà intervenu sur ce sujet il y a quelque temps, mais comme la situation n'évolue pas sur le terrain, je me vois obligé de vous interpellier à nouveau. Les habitants du quartier du bas de l'avenue des Croix de Guerre sont confrontés à une série de problèmes de plus en plus aigus en matière de parking.

La zone bleue qui vient d'être instaurée provoque un report de stationnement sur la partie non concernée, qui n'est pas à même de recevoir tous les véhicules. Nous étions tous d'accord pour instaurer cette zone bleue, mais il faudra rapidement l'étendre. Ce type de démarche doit être appliquée à l'ensemble d'un quartier, faute de quoi l'on ne fait que reporter le problème d'une rue à l'autre.

La fermeture du bas de l'avenue des Croix de Guerre où se garaient les camions provoque un report de stationnement de ceux-ci dans tout le quartier, et la chaussée de Vilvorde ne peut les accueillir tous, d'autant moins que la police n'intervient pas. Une caravane est garée juste avant la rue des Prés Communs depuis des jours, voire des semaines, et personne ne fait rien. Des entreprises, y compris de Neder-over-Heembeek, stockent leurs appareillages sur la chaussée de Vilvorde, et personne n'intervient. Des camions garés sur le coin génèrent une grande insécurité, et jamais nous ne voyons un policier intervenir pour régler le problème.

Lors d'activités au Black Star, situé sur le chantier de l'avenue des Croix de Guerre, les gens se garent en plein milieu. Il n'est pas possible de sortir de la grande surface sans risque. Jamais je ne vois un policier y intervenir.

Le chantier du Fonds du logement dans la rue des Faînes et la rue des Prés Communs s'est traduit par la suppression d'au moins 40 places pour permettre le passage des camions. Les fidèles de la mosquée de la rue des Prés Communs viennent principalement en voiture. Ils se garent n'importe où, notamment le matin, sur les coins de rue et à l'arrêt de bus Biebuyck, extrêmement dangereux et non éclairé.

Je suis bien conscient du fait que des problèmes plus graves se posent, mais serait-il possible d'organiser un minimum d'interventions pour régler tous ces problèmes dans cette zone ?

M. le Bourgmestre.- Ces derniers mois, plus de 400 PV de roulage ont été dressés dans le quartier. Nous allons lancer une nouvelle action de police spécifique dans cette zone. La gestion du chantier et l'instauration concomitante de la zone bleue ont affecté l'habitabilité du quartier. La caravane dont question a été déplacée. Nous continuerons d'agir pour répondre à cette demande légitime des habitants de Neder-over-Heembeek.

M. Ceux.- Je remercie le Bourgmestre pour sa réponse très positive. Lors du Collège spécifique de jeudi à Neder-over-Heembeek, j'invite le Bourgmestre, les échevins et les échevines à passer par là pour constater de visu ce que je viens de vous expliquer.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende de recente openbare verkoop door het OCMW van het Familistère Godin-gebouw

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, in BRUZZ konden we lezen dat het OCMW van de stad Brussel op 23 januari via openbare verkoop het Familistère Godin-gebouw voor de tweede keer verkocht zou hebben. Blijkbaar bestaat er juridische onzekerheid over het feit of de eerste verkoop in 2015 wel rechtsgeldig was en de vermeende koper zou verzet aangetekend hebben tegen deze tweede verkoop omdat hij ervan overtuigd is dat de eerste verkoop rechtsgeldig was.

Is die informatie juist?

Is de stad zeker van de juridische afwikkeling van deze tweede verkoop, gelet op het feit dat de rechtszaak inzake de eerste verkoop blijkbaar nog geen uitspraak heeft gekregen? Met andere woorden, loopt onze stad hier geen onnodige financiële risico's?

Wat is eigenlijk de reden waarom de stad de eerste koper de aankoop van het gebouw niet meer gunde?

M. El Ktibi, président du CPAS.- Je m'empresse de vous rassurer. Le 23 janvier dernier, le CPAS a effectivement organisé une séance de vente publique du familistère Godin, lors de laquelle aucune offre n'a été formulée. L'immeuble a donc été retiré de la vente publique.

Je veux toutefois mettre fin à la confusion liée à une information incomplète sur la situation, cela pour vous rassurer. Le CPAS est toujours l'unique propriétaire du bien. La vente de 2015 n'a, en effet, jamais abouti et le solde n'a jamais été payé. Le compromis de vente signé le 6 février 2015 par le CPAS et le candidat acheteur prévoyait que le transfert de propriété se ferait au moment de la passation de l'acte authentique. Or ce dernier n'a jamais été passé. Le candidat acheteur a prétendu que le permis d'urbanisme régional portant sur l'immeuble n'était pas valable, ce que conteste le fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale que le CPAS a

saisie. Selon lui, ce permis d'urbanisme est toujours bel et bien valable.

Il a ensuite prétendu que le CPAS aurait dissimulé le fait qu'il fallait un permis modificatif pour des travaux de stabilisation. C'est faux ! L'information se trouve noir sur blanc dans les renseignements urbanistiques et les étaçons de stabilité présents dans le bâtiment le prouvent.

J'attire votre attention sur le fait que notre partenaire est un professionnel de l'immobilier, dont l'attitude s'apprécie en droit différemment de celle de M. Tout-le-Monde, a fortiori lorsque de grandes sommes sont en jeu. Nous sommes en droit d'attendre légitimement qu'il connaisse la législation pertinente, qu'il prenne les renseignements qui l'intéressent et qu'il soit en capacité d'apprécier en professionnel l'état d'un bâtiment.

Le CPAS a fait preuve de toute la diligence possible. Il a lancé plusieurs tentatives de conciliation envers ladite société. Il lui a signifié plusieurs mises en demeure, en vain. Nous n'avons eu d'autre choix que de constater, en application d'une clause expresse du compromis, que la vente était nulle pour cause d'inexécution des obligations du candidat acheteur. La résolution s'applique de plein droit aux torts exclusifs de la SPRL. Elle lui a été confirmée par un courrier du CPAS en février 2017. Ensuite, le CPAS a assigné ladite société pour obtenir une indemnisation de 10 % en application du compromis. Dans le cadre de cette procédure, la SPRL conteste la résolution de plein droit du compromis de vente. Dans la gestion de ce litige, le CPAS suit depuis le début l'avis de son conseiller spécialisé en la matière.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik heb misschien een kleine suggestie. Als er juridische onzekerheid voor het gebouw zou blijven, zou dat een negatieve impact hebben op de prijs kunnen hebben.

Misschien is het beter om nog even te wachten om te verkopen tot die juridische situatie volledig uitgeklaard is, om te beletten dat de prijs te laag zou zijn omdat

mensen geen risico willen nemen.

El Ktibi, président du CPAS.- Pour nous, il n'y a aucune insécurité juridique. La SPRL aurait pu soumettre des propositions au moment où nous avons mis le bien en vente. Elle ne l'a pas fait. Peut-être cherche-t-elle à spéculer ?
Nous sommes confiants, car les candidats sont nombreux mais discrets. Nous sommes bien conseillés sur le plan juridique. Le jour où la vente aura lieu, nous reviendrons devant vous pour vous annoncer la bonne nouvelle.

Prochaines séances

Vendredi 19 janvier 2018

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 22 janvier 2018

À 16h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h20.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 20u20.*